

B.A.F.

Sommaire

EXAMENS

LA PENDULE

STAGES

COORDONNEES

QUESTIONS REPONSES

TRAITEMENT ELO

CHIFFRES



Federation Francaise des Echecs Direction Nationale de l'Arbitrage



ADTRES FEDERALIA

D.N.A. – F.F.E. BP 10054 78185 St Quentin en Yvelines Cedex N°112 JANVIER 2007

SOMMAIRE DU BAF N°112

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
Par Stéphane ESCAFRE TITRES ET SANCTIONS Par Luc FANCELLI	page 4
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS - DRA	page 5 Page 37
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES Par Christian BERNARD	page 8
LA DNA VOUS INFORME	page 10
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 12
Par Thierry PARIS et les correcteurs LA PENDULE D'ECHECS	page 24
QUESTIONS REPONSES	page 27
Par Stéphane ESCAFRE et Sylvain RIVIER RUBRIQUE A BRAC	page 39
Par Dominique DERVIEUX TRAITEMENT TOURNOIS POUR CLASSEMENTS ELOS	page 42
Par Charles-Henri ROUAH L'ARBITRAGE EN CHIFFRES	page 46
Par Dominique DERVIEUX aidé d'Erick MOURET	

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

 $Dominique\ DERVIEUX-T\'el\'ephone: 01.48.43.74.94-e-mail: ddtm.dervieux@laposte.net$

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

<u>Siège</u>: Stephen BOYD, délégué D.N.A, FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines Mail: ffe.formation@online.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

FORMEZ vos bataillons!

Quand allez vous organiser un stage de formation?

Formation jeune, formation continue, formation initiale ou complémentaire pour les adultes. Vous avec le choix !

Monsieur Christian Bernard, le Directeur de la formation, doit crouler sous les demandes d'organisation de stage. Foncez ! Foncez ! Appelez-le jour et nuit, saturez sa boîte de courriers électroniques. Votre Directeur Régional n'a rien prévu dans les semaines qui viennent ? Sortez le goudron et les plumes !

N'entendez-vous point les hurlements des jeunes de 12 à 15 ans qui veulent devenir jeunes arbitres ? "Nous voulons arbitrer les Championnats Scolaires !"

Ne voyez-vous pas les parents des jeunes champions qui sont là, à votre porte, implorants un stage pour venir aider le club ? Ils brandissent des pancartes : "Nous sommes les dirigeants de demain !"

Ne comprenez-vous pas que les plus anciens mendient, de leurs yeux tristes, une formation continue pour se mettre à jour ? Ils n'osent pas le dire trop fort, ils chuchotent : "Je ne me souviens plus quand il faut annoncer la chute d'un drapeau".

Les AF4 ont soif de devenir AF3, et les AF3 désirent ardemment passer AF2. On les voit errer sur les chemins à la recherche d'un stage S2. Ces cohortes hurlent : "Classement Fide !", "Tournois Internationaux !" Allez-vous les laisser comme des âmes en peine ?

Si vous avez une petite responsabilité locale, régionale, fédérale : foncez ! Il ne faut que quatre AF3 pour organiser un stage AF2 ! Quatre arbitres seulement ! Il devrait y avoir un stage par Ligue chaque mois ! Allez, ne lisez pas ce bulletin, vous prenez du retard pour organiser le stage. Lâchez le BAF et contactez le Directeur de la Formation. Tout de suite ! Là ! Maintenant !

Huit jeunes chez vous ? Ne me dîtes pas qu'il n'y a pas huit jeunes intéressés par les règles du jeu! Ils posent tout le temps des questions, pendant les tournois. Roulez jeunesse! Allez, combien de stages jeunes ?

Je sais que chaque arbitre fait beaucoup pour son club, son département, sa ligue. Raison de plus pour former des gens pour vous aider !

Au nom de la DNA, je vous souhaite une excellente année 2007, tous mes vœux de compétitions sans incident dans l'arbitrage et tous mes vœux de bonheur dans votre vie personnelle.

Bonne lecture du BAF 112 et bons stages de formation!

Directeur National: Stéphane Escafre - 29 Bld Paoli - 20200 BASTIA. Tél. 06 23 69 10 91. escafre@gmail.com



DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO e-mail : LFTSDNA@aol.com

JOUEURS SUSPENDUS

ARDILA Marc	J 00465	du 07/05/2000 au 06/05/2010
BEN KELIFA Noomene	N 21597	du 06/11/2004 au 05/11/2009
GUENNOUN Anthony	R 10882	du 05/01/2007 au 02/03/2007
OUAKHIR Mehdi	U 12765	du 05/01/2007 au 02/03/2007

JOUEURS SUSPENDUS PARTIELLEMENT

BORDEAUX Jean-Jacques Joueur actuellement non licencié ne pourra être réaffilié à la FFE qu'après examen de son dossier par la Commission Nationale de discipline. PAUL Jean (A 08291) et POZUELO Josué (A 08799) : suspension partielle de leur licence FFE pour les fonctions de dirigeant, capitaine et arbitre du 01/09/2004 au 31/08/2007.

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

RAPPORTS TECHNIQUES

Les chiffres de la saison passée :

- 1) 500 Rapports d'arbitrages traités :
- Lecture
- Correction(s) éventuelle(s)
- Enregistrement dans la base FFE.
- Tri parfois entre rapport et ASP (ou avant les ANZ) pour archivage informatique
- Passage au scanner des rapports papiers et des attestations pour archivage.
- Réponse par mail (pour ceux dont j'ai une adresse mail) avec copie au DRA

Le traitement complet d'un rapport est effectué en movenne en 20 minutes.

2) 207 courrier "papier":

- 195 nominations d'arbitres (avec enregistrement dans la base FFE).
- 12 courriers pour suspensions / Avertissements / Courrier réponse.

Le traitement complet d'un courrier est effectué en moyenne en 10 minutes.

Pour toutes ces raisons, le temps de traiter votre courrier papier ou informatique prend parfois un peu de temps. La priorité est donnée à la nomination des arbitres.

Donc pour les envois par mail, bien séparer les documents pour les rapports et les attestations de stage pratique (ASP). Ne pas oublier d'indiquer dans le message accompagnant votre document dans le mail s'il y a des ASP.

ATTENTION: Les ANZ à venir ne valident plus le passage au titre d'AF4.

Luc FANCELLI



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafre@gmail.com	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
------------------	-------------------------------------	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.34.66.36.41/ 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

PAPET Bernard	03.85.28.19.71 bpapet@libertysurf.fr	51 rue Lamartine 71800 LA CLAYETTE
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 <u>claire.pernoud@wanadoo.fr</u>	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	<u> </u>	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
--------------	----------	--

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE



Attestation de stage pratique

DNA-AT4

Nom et prénom du stagiaire : N° FFE du stagiaire et ligue :			
Nom, dates du tournoi, ligue :			
Cadence et nombres de rondes :			
Arbitre principal :			
	bien	à améliorer	remarques
Gestion de tournoi			
 matériel, réglage pendules pointage, contrôle des licences vérification résultats règles du jeu, mise à disposition, affichage calcul des prix 			
Gestion incidents, zeitnots			
Relations avec les joueurs présenceconfort des joueurs			
Relations avec l'organisateur			
Au vu des éléments observés ci-des stagiaire	sus, j'attes	te en ma qualité	d'arbitre principal que le
est apte à prétendre au titre	d'arbitre fé	édéral 4	
 doit effectuer un nouveau st 	age pratiqu	ie	
Fait à		Signatu	ure :

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE



Attestation de Stage Pratique

DNA-AT3

Nom et prénom du stagiaire : N° FFE du stagiaire et ligue :			
Nom, dates du tournoi, ligue :			
Cadence et nombres de rondes :			
Arbitre principal :			
	bien	à améliorer	remarques
Gestion de tournoi			
 matériel, réglage pendules pointage, contrôle des licences logiciel d'appariement : saisie joueurs, résultats, classements maîtrise des appariements, explications vérification résultats règles du jeu, mise à disposition, affichage calcul des prix Gestion incidents, zeitnots			
Relations avec les joueurs			
Relations avec l'organisateur			
Au vu des éléments observés ci-dessi stagiaire	us, j'attest	e en ma qu	alité d'arbitre principal que le
 est apte à prétendre au titre d'arbit 	re fédéral 3		
□ doit effectuer un nouveau stage pr	atique		
Fait à		Sig	gnature :



STAGES ANNONCÉS

Par Christian BERNARD

En direct sur le site fédéral :

http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA

Stage AF4 à Canohes (66) les 13 et 14 janvier 2007

Formateur: Stephen Boyd Lieu: Local du club - salle de la Poste

Renseignements/Inscriptions: JP Lunaty - 04 68 55 37 86 - lunaty.jean-pierre@wanadoo.fr

Stage AF4 à Yerres (91) les 13 et 14 janvier 2007

Organisateur: DRA IDF Formateur: Nadir Bounzou

Lieu: Centre de Loirs des Tournelles - rue. J. Bouin - 91330 Yerres

Renseignements/Inscriptions: Nadir Bounzou- 06 64 64 23 14 - nadir@idf-echecs.com

Stage AF4 à Nancy (54) les 13 et 14 janvier 2007

Organisateur: Comité Meurthe et Moselle Formateur: Francis Delboe

Lieu: Foyer Foch - 75 av Foch - 54270 Essey les Nancy

Renseignements/Inscriptions: JM Hornoy - 03 83 20 01 86 - jeanmichorn@msn.com

Stage AF3 à Plérin (22) les 27 et 28 janvier 2007

Formateur: Pierre Lecuyer Lieu: Hôtel Restaurant Le Chêne Vert

Renseignements/Inscriptions: Sébastien Larcher - 38 bd de la Gare - 22600 LOUDEAC -

sebebof@hotmail.com

Stage AF4 à Toulon (83) les 27 et 28 janvier 2007

Organisateur: Comité Varois et Ligue Côte d'Azur Formateur: Erick Mouret

Lieu: CDOS de Var - L'Hélianthe - rue de EO La Rode

Renseignements/Inscriptions: Chantal Baudson - 06 20 32 07 57 soshin@voila.fr

Stage AF3 à Cannes (06) les 27 et 28 janvier 2007

Organisateur: Comité Alpes Maritime et Ligue Côte d'Azur Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Cannes Echecs - 11-13 av St Louis

Renseignements/Inscriptions: Edouard Bassard - 06 03 99 39 10 bassed@9online.fr

Stage AF4 à Chatenoy le Royal (71) les 3 et 4 février 2007

Organisateur: DRA Bourgogne Formateur: CH Rouah

Lieu: Salle Berlioz - place Berlioz

Renseignements/Inscriptions: Patrick Lauferon - 06 30 93 16 11 - patrick.lauferon@ac-

dijon.fr

Stage AF4 à Saint-André (59) les 17 et 18 février 2007

Formateur: Francis Delboe **Lieu:** salle du club - la Petite Maison - rue des Alouettes **Renseignements/Inscriptions:** Francis Delboe - 06 62 36 88 02 - <u>fdelboe@online.fr</u>

Stage FC à Chatenoy le Royal (71) les 3 et 4 mars 2007 Organisateur: DRA Bourgogne Formateur: CH Rouah

Lieu: Salle Berlioz - place Berlioz

Renseignements/Inscriptions: Patrick Lauferon - 06 30 93 16 11 - patrick.lauferon@ac-

dijon.fr

Stage AF4 à Toulouse (31) les 10 et 11 mars 2007

Organisateur: DRA Midi-Pyrénées Formateur: Dominique Dervieux

Lieu: CEIT rue Collignon – Toulouse

Renseignements/Inscriptions: Dominique Dervieux - 06 60 44 25 35 -

dominique.dervieux@laposte.net

Stage AF4 à Chambéry (73) les 12 et 13 avril 2007

Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Maison des Associations - 67 rue St F de Salles - Salles 215 - 2ème étage

Renseignements/Inscriptions: Christian Eydt - 270 rue du Maconnais - 73000 Chambéry -

04 79 69 47 56 - 06 25 65 90 38 - echecs-eydt@club-internet.fr

Stage AF3 à Chambéry (73) les 14 et 15 avril 2007

Formateur: Vincent Bernard

Lieu: Maison des Associations - 67 rue St F de Salles - Salles 215 - 2ème étage

Renseignements/Inscriptions: Christian Eydt - 270 rue du Maconnais - 73000 Chambéry -

04 79 69 47 56 - 06 25 65 90 38 - echecs-eydt@club-internet.fr

Stage AF4 à Chamalières (63) les 12 et 13 mai 2007

Organisateur: Ligue Auvergne **Formateur:** Stephen Boyd

Lieu: CE La Tour d'Auvergne - 2 av. André Bergougnan - 63400 Chamalières **Renseignements/Inscriptions:** Jean-Marc Flouzat - 04 73 28 45 59 - jean-

marc.flouzat@wanadoo.fr

Stage AF3 à Chamalières (63) les 19 et 20 mai 2007

Organisateur: Ligue Auvergne **Formateur:** Erick Mouret

Lieu: CE La Tour d'Auvergne - 2 av. André Bergougnan - 63400 Chamalières **Renseignements/Inscriptions:** Jean-Marc Flouzat - 04 73 28 45 59 - jean-

marc.flouzat@wanadoo.fr



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Chantal Baudson, nouvelle DRA de la Cote d'Azur

L'AG de la Ligue de la Côte d'Azur, présidée par Joseph Spatola, s'est tenue ce dimanche 17 septembre.



Chantal Baudson a été nommée Directrice Régionale de l'Arbitrage de la Ligue Côte d'Azur.

Toutes nos félicitations et tous nos voeux de réussites à cette nouvelle DRA.

Au programme: formation et information.

Chantal Baudson sera épaulée par deux valeurs sûres de l'arbitrage : Edouard Bassard AF2 de l'échiquier Niçois et Claude Rousseau AF3 de la Farlède Toulon Echecs.

Suivi des Demandes d'homologation et des rapports techniques

Les demandes d'homologation et rapports de tournoi (avec chèque des droits d'homologation) sont à envoyer à :

Stephen Boyd

11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier Questions sur Arbitrage – Elo FIDE à : 04 67 02 00 29 - stephen.boyd@echecs.asso.fr

Arbitre Jeune

Un nouveau Règlement Intérieur de la DNA a été adopté par le CD fédéral des 7 et 8 octobre à Epinal.

Parmi les modifications importantes, retenons la création d'un titre d'**Arbitre Jeune** pour les 12/16 ans.

Le stage théorique porte sur les règles du jeu et les règlements fédéraux jeunes et scolaires.

Un stage pratique est encadré par un AF3 ou plus.



Un Arbitre Jeune peut arbitrer les compétitions jeunes et/ou scolaires, sous la responsabilité d'un "tuteur", AF4 ou plus, selon le type de compétition.

Des stages de formation se mettent en place dès cette saison 2006/2007!

Pour organiser un stage de formation : Contacter Christian Bernard, le Directeur de la Formation (chris.a.bernard@wanadoo.fr)

Prochains tests

Rappel: les prochaines sessions d'examens pour la saison 2006-2007 sont programmées aux dates suivantes: samedi 24 mars 2007, samedi 9 juin 2007 et samedi 24 novembre 2007.

Livre et Livret de l'Arbitre

Une nouvelle mouture du vénérable Livre de l'Arbitre est disponible sur le site (voir colonne de droite).

Egalement disponible, le Livret de l'Arbitre, une version plus légère des règlements, pour les AF4 (niveau initial) et les Arbitres Jeunes.

Merci à Serge Desmoulières, Arbitre International, pour l'excellence de son travail.



Coordonnées du DNA

Stéphane Escafre vous répond à sa nouvelle adresse électronique : escafre@gmail.com

Vive l'Attestation de Stage Pratique!

Chaque arbitre candidat doit suivre un **stage pratique**.

Etablie lors d'un tournoi ou d'un match par équipe, cette A.S.P. (Attestation de Stage Pratique) est indispensable pour l'obtention du titre d'AF4. L'attestation est établie par un AF3 (ou plus).

Il faudra deux autres stages pratiques pour devenir AF3.

Une attestation négative n'est pas éliminatoire, elle indique simplement au stagiaire les points qu'il devra améliorer.

Vous trouverez les modèles d'ASP dans ce Bulletin.

Envois à Stephen Boyd

- Pensez à compresser les dossiers (et le fichier PAPI si vous avez la version 3 ou supérieure).
- Envoyez seulement le fichier PAPI (fichier avec l'extension .papi) et les fichiers en format word de votre rapport technique.

Les fichiers html sont complètement inutiles pour Stephen Boyd car il peut tout extraire avec le fichier PAPI. De plus il refait après vérification les exports FIDE et FFE systématiquement.

Genc Gjoka, nouveau DRA en Poitou-Charente

Monsieur Gjoka est AF2, c'est également un formateur reconnu. Il avait déjà occupé ce poste de DRA. Il a été nommé en remplacement de Monsieur Daniel Lavie, démissionnaire.

Ses coordonnées : Genc GJOKA 12 Rue du Chant des Oiseaux 79000 NIORT GencGjoka@aol.com



Déplacements : 0,27 € par km

Maximum d'indemnité : 78 € pour un jour Minimum d'indemnité : 42 € pour un jour Maximum de jours indemnisés : 5 jours par

mois courant (même événement)

Repas : 15 €

Part fédérale P pour les calculs d'indemnité : 15

Session de mars 2006 UV 2 Durée : 2 heures

Documents autorisés : livre de l'arbitre, livre de la fédération

I - L'INDEMNITE D'ARBITRAGE ET DROITS D'HOMOLOGATION

Soit un tournoi homologué de 7 rondes en 5 jours, cadence 40/2H + 1H/KO. Montant des prix : 1200 €. Nombre de joueurs : 80 dont 1 GMI, 1GMF, 2 MI, 3 MF et 35 CF. Quelles indemnités percevront l'arbitre principal et l'arbitre adjoint ?

Les droits d'inscriptions sont de 30 € pour les adultes, 15€ pour les jeunes et MF et les GM et MI sont invités. Le tournoi compte 24 jeunes dont un MI. Déterminer le montant des droits d'homologation du tournoi.

II - LA GESTION D'UN TOURNOI

- 2.1. Dans quel cas devez-vous faire remplir une attestation sur l'honneur à un joueur ?
- 2.2. Entre quelles valeurs est comprise l'indemnité journalière d'un arbitre ?
- 2.3. Citez 3 personnes qui peuvent contrôler votre fiche d'indemnité d'arbitre ?
- 2.4 Quelle est l'instance qui homologue un tournoi rapide ?
- 2.5 Quelle est l'instance qui homologue une norme de Maître International ?
- 2.6 Qui peut diligenter un contrôle anti dopage sur un tournoi?
- 2.7 De quel délai dispose l'arbitre pour envoyer son rapport ?

III - LE CLASSEMENT ELO

Calculez le nouveau classement ELO de ces trois joueurs (G signifie gain, D : défaite, N : nulle, Nat : classement Elo national, Fide : classement Elo FIDE) Exemple : G1700(Nat) : gain contre un joueur ayant un classement ELO national de 1700.

Georges, vétéran, ELO initial 1740(Nat).

Son parcours: G1510(Nat), D1490(Nat), D1470(Nat), G1830(Nat)

Claire, minime, ELO initial 1210(Nat).

Son parcours: G1320(Nat), D1670(Nat), N1430(Nat), D1705(Fide), N1320(Nat):

Rémy, senior, ELO initial 1850(Nat).

Son parcours: G1510(Nat), D2080(Fide), G1835(Fide), N1966(Fide), N1705(Fide). Calculez également

sa performance FIDE

IV - LA COUPE

Le Directeur des compétitions féminines organise la Coupe Beauregard. Le nombre de participantes s'élève à 114. La vainqueur de l'édition précédente entre en ¼ de finale et la vice-championne de l'édition précédente est dispensée du premier tour. Etablissez le plan détaillé de cette Coupe (avec explications).

V - REPARTITION DES PRIX

CORRECTION UV 2 SESSION DE MARS 2006

I - INDEMNISATION ET DROITS D'HOMOLOGATION

☐ Droits d'homologation

Les droits s'élèvent à 5% du montant total des inscriptions car le tournoi est un open à cadence lente. Le montant total des inscriptions est de 50 (80-23-7GM/GMF/MI/MF) x 30 + 26 (23 jeunes + 3 MF) x 15 = 1500 + 390 = 1890. Les droits sont donc de 94,5€ (5% de 1890)

☐ Indemnités d'arbitrage

Pour un tournoi au système suisse l'indemnité (I) à verser vaut X+15 où X=A+B+C+D.

A=7, B=80/20=4, C=7/10=0,7 arrondi à 1, D=1200/1500=0,8 arrondi à 1.

X=7+4+1+1=13 d'où I=13x15=**195**€. Ce qui correspond à une indemnité journalière de 39€, montant en dessous de l'indemnisation journalière plancher qui est de 42€.

Revalorisée, l'indemnité de l'arbitre avec le montant plancher devient 5*42= 210€

L'arbitre adjoint perçoit quant à lui la même indemnité que l'arbitre principal, du fait de l'application du plancher.

L'organisateur bénéficie de la franchise URSSAF, l'Open se déroulant sur 5 jours!

II - LA GESTION D'UN TOURNOI

- 2.1 : Une attestation sur l'honneur doit être produite par un joueur lorsque celui-ci est dans l'incapacité de présenter sa licence à l'arbitre d'une compétition fédérale. Cette attestation peut être fournie par le capitaine du joueur dans le cadre de compétition par équipes.
- 2.2 : L'indemnité journalière d'un arbitre est comprise entre 42€ et 78€.
- 2.3 : Le contrôle de l'indemnité peut être effectué par le Directeur des Titres, un contrôleur du fisc (L'URSSAF), la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS).
- 2.4 : Le responsable des homologations de la Ligue a la charge de l'homologation d'un tournoi rapide
- 2.5 : Tout tournoi comptant pour le classement Elo FIDE est homologué par la Direction Technique de la F.F.E qui fournit les pièces administratives qui permettront à la FIDE via la Commission ad hoc d'entériner cette homologation.
- 2.6 : Un contrôle anti-dopage est diligenté par le ministère de la jeunesse et des sports, ainsi qu'à la demande de la FFE de sa propre initiative ou via demande de la FIDE.
- 2.7 : L'arbitre dispose de 7 jours pour envoyer son rapport

III - CLASSEMENT ELO

□ Nouveau classement de Georges

Ei = 1740. Parties incompatibles: aucune

Nc = 4 Score = 2/4 P=0,5 Moyenne Elo des adversaires rencontrés = (1510+1490+1470+1830)/4 = 1575. Bonus-Malus : pour p=0.5 on a 0. La performance est de 1575+0=1575. Performance inférieure au Elo initial En = ((16x1740)+(4x1575))/(16+4) = 1707 arrondi à la dizaine la plus proche. Le nouvel Elo de Georges est donc de 1710.

Nouveau classement de Claire

Ei = 1210. Parties incompatibles : D1670, D1705.

Nc = 3. Score = 2/3 P=0,6666 Moyenne Elo des adversaires rencontrés = (1320+1430+1320)/3 = 1356,66. Bonus-Malus : pour p=0.66 on a +117, pour p=0.67 on a +125. En interpolant on trouve (125-117)x0,66 = 5,28. La prime est donc de 117+5,28 soit +122,28. La performance est de 1356,66+122,28 = 1478,94 arrondie à 1479. Performance supérieure au Elo initial et jeune En=((1479x3)+(13x1210))/16+Ar = 1260,44+Ar. Le nouvel Elo de Claire est donc de 1260.

□ Nouveau classement de Rémy

Ei = 1850. Parties incompatibles: aucune.

Nc = 5. Score = 3/5 P=0,6 Moyenne Elo des adversaires rencontrés = (1510+2080+1835+1966+1705)/5 = 1819,20. Bonus-Malus : pour p=0.60 on a +72. La performance est de 1819,2+72 = 1891,20. Performance

supérieure au Elo initial. En=((1891,2x5)+(11x1850))/16+Ar=1862,875+Ar. Le nouvel Elo de Rémy est donc de 1860.

N'oublions pas de mentionner que Rémy réalise également une performance FIDE. En effet il rencontre 4 joueurs classés FIDE et réalise un score de 2/4 contre ces mêmes joueurs soit 50% de réussite. La performance de ce joueur correspond à la moyenne Elo (FIDE) des joueurs rencontrés, soit (2080+1835+1966+1705)/4=1897. Donc Rémy réalise une performance FIDE de 1897 sur 4 parties.

IV - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre 2.3)

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits – exemptés du 1^{er} tour = 114 - 2 = 112

Avec 112 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 7 tours (car $2^6 = 64 < 112 < 2^7 = 128$).

Ce qui nous donne une joueuse exempte 1 tour et une joueuse exempte 4 tours (entrée en ¼ de finale)

Joueurs fictifs = $1x2^{1}+1x2^{4}$ = **2+16** = **18**

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = 112 + 18 = 130

Cependant 130 >2⁷. Nous avons désormais à faire à une Coupe en 8 tours et non plus 7!

Le nombre de joueurs fictifs = $1x2^1+1x2^5 = 2+32 = 34$.

Le nombre total de joueurs = 112+34 = 146 et cette fois-ci $146<2^8 = 256$

Pour le 1^{er} tour, il y aura **110 exempts** : 256 – 146

Plan de déroulement de cette coupe

	Participants	Qualifiés
1 ^{er} tour	112 - 110 = 2	1
2 ^{ème} tour	1 (qualifiée 1 ^{er} tour)+110 (exempts 1 ^{er} tour)+1 (vice championne)	56
3 ^{ème} tour	56	28
16 ^{ème} de finale	28	14
8 ^{ème} de finale	14	7
Quart de finale	7 + 1 (vainqueur année précédente)	4
Demi-finale	4	2
Finale	2	Vainqueur

V - LES PRIX

<u>Rappel</u>: les prix sont partagés de manière égale entre les joueurs ayant le même nombre de points dans le cas du partage intégral (ou équitable), alors que pour l'attribution à la place réelle chaque joueur reçoit le prix associé à sa place, les joueurs étant classés dans l'ordre du départage. Le système Hort est la moyenne des deux systèmes précédents. Chaque joueur reçoit la moitié du prix correspondant à sa place et les autres moitiés sont équitablement réparties entre tous les joueurs

5 joueurs terminent ex-aequo avec 6,5 points.

☐ Attribution des prix selon le partage intégral

On prend le total des 4 prix (1120€) que l'on réparti équitablement entre les 5 joueurs.

André aura donc 224€ de même que Bruno, Constantin, Dimitri et le 5ème joueur dont le nom ne nous est pas donné.

☐ Attribution des prix selon le système Hort

André gagne (224+500)/2 = 362€

Bruno gagne (224+400)/2 = 312€

Bernard gagne (224+130)/2 = 177€

Dimitri gagne (224+90)/2 = 157€

L'inconnu gagne (224+0)/2 = 112€

Division des Examens

Session de décembre 2006 UV 1 Durée : 2 heures

<u>Documents autorisés</u> : LIVRE DE L'ARBITRE LIVRE DE LA FEDERATION

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES!

I - JEU RAPIDE

Les quatre situations qui suivent surviennent en cadence 2 x 20 minutes

- 1.1. Une partie a commencé avec le roi blanc en d1 et la dame en é1. Le roque sera-t-il autorisé?
- 1.2. Immédiatement après le coup noir, un joueur ayant les blancs arrête les pendules et vous appelle pour vous signaler que son adversaire vient de jouer un coup illégal. Votre décision ?
- 1.3. L'arbitre doit-il signaler la chute du drapeau en jeu rapide?
- 1.4. Deux joueurs sont en très grave crise de temps. La position est la suivante

Vous assistez à la fin de partie, jouée à la vitesse de l'éclair : 1. Dd4+ Rb7 2. Dxa7 Rxa7 et le drapeau des blancs tombe juste après que les noirs aient achevé ce coup. Le conducteur des noirs réclame le gain au temps, et le conducteur des blancs hausse les épaules en disant que la partie est gagnante pour lui. Quelle est votre décision ?



II - LES CADENCES

- 2.1. 40 coups en 2 heures puis une heure au K.O: quelle est la cadence Fischer équivalente?
- 2.2. Une partie se joue à la cadence suivante : 10 minutes par joueur avec incrément de 2 secondes par coup. Est-ce un blitz ?
- 2.3. Une partie se joue à la cadence suivante : 30 minutes par joueur avec incrément de 10 secondes par coup. Est-ce une partie rapide ?
- 2.4. En application de quel texte officiel l'arbitre est-il tenu de signaler la chute du drapeau en cadence « 61 minutes » ?

III – LE TELEPHONE

- 3.1 Le téléphone mobile d'un joueur sonne. Ce joueur a une partie en cours et il est au trait mais au moment des faits, son adversaire est aux toilettes. Quelle est votre décision ?
- 3.2 Dans le cadre d'un open, le téléphone mobile d'un joueur au trait sonne. Son adversaire, très fair-play, vous demande de n'infliger aucune sanction. Quelle est votre décision ?

IV - DIVERS

4.1 A l'occasion d'un match de division régionale (cadence 40 coups en 2 heures puis 1 heure au KO, joué sans la présence d'un arbitre), un problème survient. En fin de phase KO, l'un des joueurs (à qui il reste un crédit-temps inférieur à deux minutes) demande l'arrêt de la partie et réclame la nullité car il estime que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux. Aucun arbitre n'étant présent sur place, le responsable de la rencontre pense à vous joindre par téléphone pour vous demander conseil, en votre qualité d'arbitre dûment diplômé. Expliquez quelle est la marche à suivre.

TOURNEZ LA PAGE S.V.P →

V - ARBITRAGE D'UN MATCH DE DIVISION NATIONALE 3

cadence 40 coups en 2 heures puis 1 heure au K.O.

- 5.1 Quelle cadence Fischer équivalente pourrait-on utiliser?
- 5.2 Le capitaine vous remet la feuille de composition d'équipe avec 10 minutes de retard. Que faites-vous ?
- 5.3 Une partie a commencé avec un échiquier dont la case droite est noire. Seulement 2 coups ont été joués de part et d'autre. Que faire ?
- 5.4 Un joueur au trait, ayant les blancs, a-t-il le droit d'ajuster une pièce de couleur noire sur sa case après avoir dit « j'adoube » ?
- 5.5 On joue depuis exactement une heure. Vous constatez que l'une des pendules mécaniques que l'on utilise à l'occasion de ce match présente un défaut évident : le temps écoulé pour les blancs est de 30 minutes, et celui des noirs est de 15 minutes. Seulement 10 coups ont été joués de part et d'autre. Que faire ?
- 5.6 Juste après l'exécution de son 30ème coup noir, on prend conscience que le conducteur des noirs a joué un coup illégal lors de son 20ème coup. Les pendules sont arrêtées, on constate le fait. Le temps écoulé chez les blancs est de 60 minutes. Le temps écoulé chez les noirs est de 90 minutes. Que fera l'arbitre ?
- 5.7 A la table 1, un joueur joue son 40ème coup et au moment où il appuie sur la pendule son drapeau tombe. Son adversaire prétend qu'il vient de gagner cette partie au temps! Votre décision?
- 5.8 A la table 7, il y a également un zeitnot, mais vous ne pouviez pas le suivre car vous étiez très occupé à la table 1. Dès la chute du premier drapeau (celui des blancs), les deux joueurs arrêtent la pendule et vous attendent. A l'occasion de la reconstitution de partie, on prend conscience qu'il s'agit du 41ème coup blanc mais on s'aperçoit que c'est un coup illégal. Que faites-vous ?

ó

4

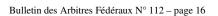
3

d e

5.9 Lors de la phase K.O, un joueur (ayant les noirs) sollicite votre intervention. Son adversaire vient de jouer « Fé6+ ». Il ne lui reste qu'une poignée de secondes à la pendule et il argumente en affirmant que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux. La position est la suivante

Vous êtes convaincu par l'argumentation. Estimant qu'il détient un plan pour « forcer la nullité », vous attribuez le partage du point. Son adversaire proteste énergiquement. Son capitaine lui demande de se taire et vous demande de lui expliquer comment et auprès de qui il peut faire appel de votre décision. Quelle est votre réponse ?

5.10 L'arbitre peut-il être joueur s'il s'agit d'une rencontre groupée ?



UV1 session du 2 décembre 2006 CORRIGE

I) Jeu rapide

- 1.1 Il convenait de se référer à l'appendice B (en jeu rapide, la partie continue) et non aux règles générales (en partie longue, on recommence une nouvelle partie quand la position initiale des pièces était incorrecte). Le roque ne sera pas permis avec ce roi. En revanche, l'adversaire garde son droit de roquer (si la position initiale de ses propres pièces était correcte). Article B4 (jeu rapide)
- 1.2. Dès que l'adversaire a achevé son coup en appuyant sur la pendule, le plaignant (voir article B6) peut demander votre intervention. Si le B6 a été respecté, vous appliquerez l'article 7 alinéa 4 des règles générales : bonus de 2 minutes pour le plaignant...sauf s'il s'agit du 3ème coup irrégulier de l'adversaire, auquel cas la partie serait déclarée gagnée pour le plaignant. La partie doit continuer en obligeant le fautif à jouer un coup correct en remplacement, tout en respectant l'article 4.3 (règle familièrement nommée « règle de la pièce touchée »).
- 1.3 Article B7: l'arbitre doit s'abstenir de signaler la chute du drapeau.
- 1.4 Le drapeau des blancs est tombé, mais les noirs ne disposent plus que de leur roi dépouillé. L'arbitre doit déclarer que cette partie est nulle en vertu de l'article 6.10 des règles générales, qui nous précisent qu'un gain au temps ne peut pas être validé quand un joueur ne peut plus être en mesure de mater par aucune suite de coups légaux : c'est le cas avec un roi dépouillé. Très sérieuse faute d'arbitrage que de ne pas déclarer cette partie nulle.

II) Les cadences

- 2.1. 40 / 2h + 1H au KO = 1h40 + 40 minutes avec 30 secondes supplémentaires par coup. Livre de la Fédération, championnat de France des clubs, article 3.3. Bravo à tous ceux qui ont pensé à ajouter que dès la saison 2007/2008 la cadence Fischer sera obligatoire en N3!
- 2.2. 10 minutes + 2 secondes = c'est un blitz. Article C1 : 10 mn + (60 x 2 sec) = 12 mn. Le total est inférieur à 15 minutes.
- 2.3. 30 minutes + 10 secondes= c'est une partie rapide (entre 15 et 60 minutes). Article B1 : 30 mn + (60 x 10 sec) = 40 minutes.
- 2.4. L'arbitre doit signaler la chute du drapeau en cadence 61 minutes en vertu de l'appendice G dont le titre est « la partie en 61 minutes » (cadence spécifique appliquée par la Fédération Française des Echecs).

III) Le téléphone

- 3.1 La partie est perdue. Article 12.2b.
- 3.2 Même réponse : la partie est perdue en vertu de l'article 12.2b. L'adversaire peut éventuellement être félicité pour son fairplay mais l'arbitre ne peut pas décider d'enfreindre le règlement. En créant un tel précédent, il générerait très probablement des incidents à plus ou moins court terme.

IV) DIVERS

4.1 Au téléphone , il suffit de leur conseiller de se reporter à l'appendice D des règles du jeu intitulé « fins de parties au KO lorsque aucun arbitrage n'est assuré ». La position finale doit être soigneusement notée et jointe aux feuilles de parties. La demande de nullité sera soumise à un arbitre qui prendra une décision (non sujette au moindre appel) après avoir étudié tout cela.

V) LE MATCH

- 5.1 La cadence équivalente est 1h40 puis 40 minutes + 30 secondes par coup. Livre de la Fédération, page 203, article 8 des règles générales des compétitions fédérales.
- 5.2 Puisque la composition d'équipe vous a été remise avec 10 minutes de retard, il faut appliquer la pénalité au temps prévue par le règlement fédéral. Chaque joueur de cette équipe aura 10 minutes de moins à sa pendule (article 3.6 du règlement du championnat de France des clubs).
- 5.3. Il faut transférer la position sur un échiquier bien orienté. Article 7.1b.
- 5.4 En vertu de l'article 4.2, dès lors qu'il a dit « j'adoube », ce joueur au trait ayant les blancs peut naturellement ajuster une pièce noire.

5.5 Selon l'article 6.11 des règles générales « une pendule présentant un défaut manifeste doit obligatoirement être remplacée ». 30 minutes + 15 minutes = 45 minutes. Au bout d'une heure de jeu, le total devrait être de 60 minutes ©. Par conséquent (sauf s'il est clair que l'un des joueurs a été incapable de l'utiliser correctement) nous sommes en présence d'une pendule présentant un défaut manifeste. Il faut immédiatement en fournir une autre. Quels temps faut-il indiquer ? Selon la règle 6.11, en pareil cas, l'arbitre doit faire preuve du plus grand discernement pour estimer les temps. A la manière d'un fin limier, il faut donc tout de suite mener l'enquête. Une observation fine d'une pendule mécanique permet parfois, en l'actionnant plusieurs fois, de déterminer quel est le côté défaillant. Faute d'un bon déclenchement d'un seul côté, on sait alors quel est le joueur dont la pendule n'a pas tourné. On peut aussi par exemple se servir de la mémoire des joueurs (assez souvent en pareille situation, ils sont, en toute bonne foi, d'accord tous deux pour vous apporter conjointement leur témoignage). On peut aussi faire une « petite règle de trois » pour déterminer le temps moyen utilisé pour chacun des 10 coups. Le « plus grand discernement » est une expression qui vous laisse de nombreuses possibilités !

5.6 S'il s'agit du 3ème coup irrégulier de la part de ce joueur, il a perdu. Sinon, il faut revenir au $20^{\text{ème}}$ coup noir, appliquer la règle 7.4b (familièrement appelée « règle des 2 minutes) ainsi que l'article 4.3 (familièrement appelée règle de la pièce touchée)... et corriger les temps affichés en vertu de l'article 6.14 : « si une irrégularité apparaît, l'arbitre fera preuve du plus grand discernement pour estimer les temps à afficher sur les pendules. Il ajustera aussi si nécessaire le compteur de coups ». Comme pour la question précédente, il faut faire preuve du plus grand discernement. Voici par exemple comment procéder de façon strictement arithmétique.

Blancs. (60 / 30) x 20 = 40 minutes. Le temps moyen utilisé par les blancs pour chaque coup fut de 2 minutes (60 minutes / 30 = 2 minutes). En multipliant 2 minutes par 20 coups, on obtient 40 minutes pour les blancs. Ne pas oublier d'ajouter les deux minutes de bonus. Soit un temps restant égal à : 120 minutes – 40 minutes + 2 minutes = . 82 minutes (1h22).

Noirs. Calcul pour trouver le temps théoriquement dépensé les noirs : $(90 / 30) \times 20 = 60$ minutes. Temps restant : 120 minutes -60 minutes = 60 minutes (1 heure).

- 5.7 Ce joueur n'a pas achevé le nombre de coups requis dans le temps imparti : la partie est perdue. Article 6.10.
- 5.8 Ces deux joueurs ont achevé le nombre de coups requis dans le temps imparti. Aucun des deux n'a perdu la partie. Il s'agit clairement d'un coup irrégulier qui fut exécuté lors du 41^{ème} blanc. La situation est identique à celle exposée dans la question 5.6...mais il ne sera pas utile de faire de savants calculs d'arithmétique ©!
- 5.9 Il s'agit d'une fin de partie au KO. Votre décision est sans appel. Après avoir donné lecture de l'article 10.2 (alinéa d) il faut expliquer au capitaine que dans cette situation, il n'est pas habilité à interjeter appel de la décision d'un arbitre. Celle-ci est « définitive ».
- 5.10 Non, l'arbitre ne peut pas jouer s'il s'agit d'une rencontre groupée. Voir Livre de la Fédération, article 2.5 du règlement du championnat de France des clubs.



Session de décembre 2006 UV 1J Durée : 1 heure

<u>Documents autorisés</u>: LIVRE DE L'ARBITRE LIVRE DE LA FEDERATION

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES!

I - JEU RAPIDE

Les quatre situations qui suivent surviennent en cadence 2 x 20 minutes

- 1.1. Une partie a commencé avec le Roi Blanc en d1 et la Dame en é1. Le roque sera-t-il autorisé?
- 1.2. Immédiatement après le coup noir, un joueur ayant les Blancs arrête les pendules et vous appelle pour vous signaler que son adversaire vient de jouer un coup illégal. Votre décision ?
- 1.3. L'arbitre doit-il signaler la chute du drapeau en jeu rapide?
- 1.4. Deux joueurs sont en très grave crise de temps. La position est la suivante

Vous assistez à la fin de partie, jouée à la vitesse de l'éclair : 1. Dd4+ Rb7 2. Dxa7 Rxa7 et le drapeau des Blancs tombe juste après que les Noirs ont achevé ce coup. Le conducteur des Noirs réclame le gain au temps, et le conducteur des Blancs hausse les épaules en disant que la partie est gagnante pour lui. Quelle est votre décision ?



II - LES CADENCES

Une partie se joue à la cadence suivante : 10 minutes par joueur avec incrément de 2 secondes par coup. Est-ce un blitz ?

III - LE TELEPHONE

Dans le cadre d'un open, le téléphone mobile d'un joueur au trait sonne. Son adversaire, très fair-play, vous demande de n'infliger aucune sanction. Quelle est votre décision ?

V - PARTIE LONGUE

- 5.1 Une partie a commencé avec un échiquier dont la case droite est noire. Seulement 2 coups ont été joués de part et d'autre. Que faire ?
- 5.2 Un joueur au trait, ayant les Blancs, a-t-il le droit d'ajuster une pièce de couleur noire sur sa case après avoir dit « j'adoube » ?
- 5.3 On joue depuis exactement une heure. Vous constatez que l'une des pendules mécaniques présente un défaut évident : l'aiguille de la pendule des Blancs est bloquée à zéro minutes, et celle des Noirs indique 45 minutes. Seulement 10 coups ont été joués de part et d'autre. Que faire ?
- 5.4 Lors de la phase K.O, un joueur (ayant les Noirs) sollicite votre intervention. Son adversaire vient de jouer « Fé6+ ». Il ne lui reste qu'une poignée de secondes à la pendule et il argumente en affirmant que son adversaire ne peut pas gagner par des moyens normaux, parce que le Fou ne contrôle pas la case de promotion.

La position est la suivante. Que décidez-vous ?



CORRIGE UV 1 jeunes

SESSION DU 2 DECEMBRE 2006

Le corrigé de cette première UV1 jeunes a été établi à partir des copies rédigées par les jeunes candidats. Pour chacune des questions, nous avons recopié mot pour mot la réponse donnée par l'un ou l'autre. La Direction des Examens a remarqué avec satisfaction que chaque jeune candidat (sans exception) a justifié chacune de ses réponses, ce qui témoigne d'une excellente compréhension d'un principe fondamental en arbitrage : comprendre la situation puis prendre une décision en se référant aux règles du jeu.

I JEU RAPIDE

- 1.1 « le roque ne sera pas permis d'après l'article B4 ».
- 1.2. « je dois rajouter 2 minutes au joueur ayant les blancs sauf s'il s'agit du 3ème coup illégal ; je donnerais alors le gain aux blancs. Article 7.4b du chapitre 1.1. (règles du jeu) du livre de l'arbitre ».

 Complément de réponse apporté par le correcteur : application de l'article 4 (pièce touchée).
- 1.3. « règles du jeu page 13, B7, l'arbitre ne doit pas signaler la chute du drapeau en rapide ».
- 1.4. « je dois déclarer la partie nulle car les noirs ne peuvent plus mater le roi blanc par une série de coups légaux. Article 6.10 ».

II LES CADENCES

« C'est bien un blitz. Incrément (2 secondes) multiplié par 60, total 120 secondes. 10 minutes + 120 secondes = 12 minutes. C1, livre de l'arbitre ».

III LE TELEPHONE

« Même si l'adversaire ne veut pas que l'on mette qu'il a gagné, nous le mettons d'après l'article 12.2b des règles du jeu. Il est interdit d'avoir un portable et s'il sonne c'est partie perdue. Mais le résultat de l'adversaire dépendra de la position ».

IV PARTIE LONGUE

- 4.1 « on transfère la position sur un échiquier correctement disposé mais la partie continue. Article 7.1b des règles du jeu ».
- 4.2. « Oui, il en a le droit. Article 4.2b. L.A ».
- 4.3. « Comme nous jouons depuis une heure et que les noirs ont 45 minutes et les blancs 0 minute, on rajoute 15 minutes aux blancs pour équilibrer le temps, compléter. Article 6.11, la pendule sera remplacée ».
- 4.4. « On accepte la nullité puisque les noirs ont raison, les blancs ne peuvent pas gagner si les blancs jouent bien. Article 10.2 des règles du jeu ».

Division des Examens

Session de décembre 2006 UV 1bis Durée : 2 heures

<u>Documents autorisés</u>: <u>LIVRE DE L'ARBITRE / LIVRE DE LA FEDERATION</u>

I - LA COUPE

Un club dont l'effectif est de 27 joueurs organise une coupe. Sachant que le plus fort Elo du club est exempté au premier tour, établissez le plan de cette coupe jusqu'à la finale.

II - LES LICENCES

Expliquez toutes les différences entre la licence A et la licence B.

III - TERMES ECHIQUÉENS

Donnez la définition et un exemple d'utilisation des termes suivants :

- 1) Système de Scheveningen
- 2) Sonneborn-Berger
- 3) Koya

IV - CONNAISSANCE DE LA FEDERATION

- 1) Quels sont les clubs qui doivent obligatoirement participer à la coupe de France ?
- 2) Citez les principales compétitions jeunes gérées par la FFE.
- 3) De combien d'élus se compose le comité directeur qui administre la FFE ?

V – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

Vous arbitrez la ronde 2 d'un match de Nationale 3. Vous citerez le numéro de chaque article utilisé.

- 1) Expliquez la Nationale 3 à un journaliste : quelle division ? Combien de groupes ? Combien d'équipes ? Combien de joueurs par équipe ?
- 2) En général, à quelle heure débutent les parties ? A quelle heure doit-on vous donner les compositions d'équipes ?
- 3) Qui doit fournir les jeux, les pendules et les feuilles de parties ?
- 4) Pour chaque équipe, combien de joueurs ont du jouer la ronde 1 ?
- 5) Pour chaque équipe, combien de joueurs mutés peut-on aligner?
- 6) Peut-on aligner 3 Grands Maîtres à 2500 en nationale 3?
- 7) Expliquez les amendes des forfaits d'équipes et des forfaits individuels en N3 ?
- 8) Vous devez transmettre les résultats : à qui ? Quand ? Comment ?
- 9) En 2007-2008, quelle sera la cadence en N3?

CORRECTION DE L'U.V. 1 bis - SESSION D'EXAMEN : décembre 2006

I - LA COUPE (réf. Livre de l'Arbitre)

Préparation du 1^{er} tour :

Joueurs disponibles = inscrits = 27

Avec 27 inscrits, on peut faire l'hypothèse d'une coupe avec 5 tours (car $22 < 32 = 2^5$).

Joueur fictif = 1 (le plus fort Elo est exempté du premier tour)

Nombre total de joueurs = joueurs disponibles + joueurs fictifs = 27 + 1 = 28

Pour le 1^{er} tour, il y aura **quatre exempts** (à définir par tirage au sort ou par un règlement particulier à cette coupe) : 32 - 28 = 4

Plan de déroulement de cette coupe

	Participants	Qualifiés
1 ^{er} tour	27 - 1 - 4 = 22	11
8 ^{ème} de finale	11 + 1 + 4 = 16	8
Quart de finale	8	4
Demi-finale	4	2
Finale	2	Vainqueur

II – LES LICENCES (réf. Livre de la Fédération)

La licence A permet de participer à toutes les compétitions et elle donne droit aux classements ELO (FFE et FIDE) et ELO rapide. Elle est obligatoire pour les arbitres.

La licence B permet de participer à des tournois dont la cadence est inférieure à 61 minutes et elle donne droit au classement ELO rapide.

Les licences A et B permettent de voter et de se présenter à tout poste à responsabilité.

Elles sont maintenant prisent en compte pour le calcul du nombre de voix des clubs lors des assemblées générales.

III – TERMES ECHIQUEENS (réf. Livre de l'Arbitre)

1) Le **système de Scheveningen** permet de faire jouer un groupe de joueurs contre un autre groupe de joueurs sans que les membres d'un même groupe se rencontrent entre eux.

Exemple: un match entre 2 pays, 2 ligues, 2 clubs ou 2 générations.

2) Le Sonneborn-Berger est un système de départage des joueurs ex-aequo.

Exemple d'utilisation : les tournois toutes rondes individuel ou par équipe.

3) Le Koya est aussi un système de départage des joueurs ex-aequo utilisé dans les tournois toutes rondes.

IV – CONNAISSANCE DE LA FEDERATION (réf. Livre de la Fédération)

- 1) Les clubs engagés dans le championnat de France des clubs (TOP 16, nationales 1, 2 et 3) doivent obligatoirement participer à la coupe de France.
- 2) Les principales compétitions jeunes gérées par la FFE sont :
 - les interclubs jeunes
 - les championnats de France individuel des jeunes
 - les championnats de France des scolaires (écoles, collèges, lycées)
- 3) Le comité directeur de la FFE se compose d'au moins 24 personnes (plus les postes spécifiques : médecin et féminines).

V – LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS (réf. Livre de la Fédération : Règles Générales des Compétitions Fédérales et Championnat de France des Clubs)

- 1) La Nationale 3 correspond à la 4^{ème} division des interclubs. Elle est composée de 16 groupes de 10 équipes. Chaque équipe comprend 8 joueurs.
- 2) Les parties débutent généralement à 14h15 (art 2.3). On doit vous donner les compositions au moins 15 minutes avant le début des parties (art 3.6).
- 3) Le club, qui accueille, doit fournir la totalité du matériel : jeux, pendules, feuilles de partie (art 2.6).
- 4) Pour la composition d'équipe de la ronde 2, au moins 4 joueurs doivent avoir participé à la ronde 1 (art 3.7.g).
- 5) Une équipe ne peut aligner plus de 3 joueurs mutés (art 3.7.h).
- 6) Oui, il n'y a pas de limite de niveau en nationale 3.
- 7) En N3, chaque forfait individuel, à partir du 4^{ème} dans la même équipe et dans la même saison, sera sanctionné d'une amende de 100 euros.
- Sauf cas de force majeure, tout forfait d'équipe sera sanctionné d'une amende de 300 euros et de 600 euros s'il s'agit de la dernière ronde (art 3.8).
- 8) Le résultat du match doit être transmis par téléphone, SMS, fax ou mail au directeur du groupe le soir même avant 22h00.
- Le procès-verbal et les feuilles de parties doivent être expédiés par la poste au tarif lettre au plus tard le lendemain du match (art 3.11).
- 9) En N3 en 2007-2008, la cadence sera : 1h40 pour 40 coups puis 40 min avec un ajout de 30 secondes à chaque coup. Donc l'utilisation des pendules électroniques sera obligatoire et l'arbitre devra prévoir des pendules de remplacement !



Un Peu d'Histoire : La Pendule d'Echecs

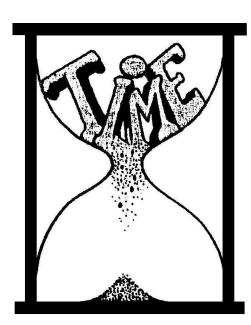
A l'heure de la pendule de tournoi

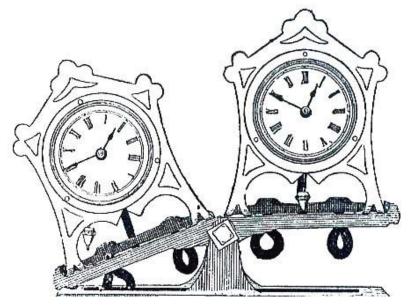
Dans les tournois d'échecs, on est obligé d'effectuer un certain nombre de coups en un laps de temps donné. Ce temps est mesuré par une "pendule de tournoi" appropriée, qui a subi au cours des années de nombreuses évolutions, tout comme les règlements concernant le temps de réflexion alloué à chaque joueur.

Le temps alloué à un joueur d'échecs pour disputer une partie a toujours été un problème difficile.

Au XIX siècle, l'Anglais Buckle, exaspéré par un adversaire qui réfléchissait depuis plus d'une demi-heure sur un coup évident, l'apostropha avec cette remarque cinglante: "Sir, si la lenteur dans le génie est difficile à supporter, la lenteur dans la médiocrité est intolérable!". Après le premier tournoi de l'histoire moderne, joué à Londres en 1851, la lenteur de certains joueurs amena l'utilisation de sabliers pour remédier à ce problème mais ils ne pouvaient compter que le temps utilisé pour chaque coup joué séparément.

La pendule de tournoi fit donc son apparition pour la première fois au tournoi de Londres de 1883, où elle remplaça les sabliers peu pratiques et contestés.





Ces derniers présentaient beaucoup d'inconvénients et il était notamment difficile d'arrêter l'écoulement du sable quand c'était à l'adversaire de jouer. Les sabliers avaient été utilisés occasionnellement depuis 1861 - la première fois pour le match Kolisch-Anderssen en août, puis, le mois d'après, au tournoi de Bristol, où le temps de partie était de 24 coups en 2 heures- puis régulièrement à partir de 1867, c'est à dire depuis le tournoi de Paris. Dans ce tournoi, chaque joueur avait un sablier qui s'écoulait en une demi-heure, un laps de temps au cours duquel il devait effectuer 10 coups. La même année, à Dundee, on joua à une cadence de 30 coups en 2 heures, à Baden-Baden en 1870 et à Leipzig en 1871, à une cadence de 20 coups à l'heure.

En réalité, le besoin d'accélérer les cadences, ou plus précisément de fixer des limites de temps pour un nombre de coups ou une partie, avait déjà été ressenti trente ans plus tôt et le Français Saint-Amant en avait d'ailleurs fait le sujet d'un article dans la revue "Palamède" en 1836

La première proposition officielle pour utiliser un mécanisme qui calcule le temps -en l'occurrence le sablier- dans les tournois d'échecs fut avancée en 1852 par la revue anglaise Chess Player's Chronicle, et appuyée ensuite par l'Allemand Tassilo Von Der Lasa. Ce n'est cependant qu'en 1861 que l'on commença sérieusement à se préoccuper du "contrôle" de temps, surtout à la suite d'un match joué l'année précédente entre le Londonien George Webb Medley (1826-1898) et le célèbre Ignace Kolisch (1837-1889). Medley, commentant cette rencontre, écrit : Kolisch a naturellement gagné, mais j'ai souvent dû me distraire de la partie pour m'occuper de mon travail. En effet, dans les positions compliquées, Kolisch avait pour habitude de réfléchir très longtemps : dans une de nos parties, il a réfléchi 2 heures en tout pour 3 coups et en employant 55 minutes pour l'un d'entre eux. Je n'ai pas la possibilité de perdre autant de temps pour jouer aux échecs.





1861: Le match Kolisch-Anderssen inaugure le principe d'un temps-limite de réflexion et l'utilisation régulière de la pendule en compétition. Vers la même époque, on corrige une lacune des règlements, qui permettaient à un pion rendu à l'autre bout de l'échiquier de ne pas se transformer en pièce... autrement dit, de faire le mort.

Au début, l'idée de limiter le temps de réflexion ne trouva pas beaucoup de partisans et pendant plusieurs années, le fait de jouer avec un sablier n'impliquait pas nécessairement la perte de la partie pour le joueur qui avait utilisé tout son temps. Il y eut toutefois des pénalités d'un autre type. D'abord, le joueur qui ne respectait pas la limite de temps fut obligé de payer une "amende" en argent. Ensuite, il fut obligé de jouer les coups qui suivaient avec un temps fixé pour chacun d'entre eux, en général ne dépassant pas 2 minutes, sous le contrôle direct du directeur du tournoi

Le premier joueur qui perdit officiellement une partie "à cause du temps" fut James Mason (1849-1905), né en Irlande mais exilé en Amérique à l'âge de vingt ans. Cela se passa durant la troisième ronde du tournoi de Vienne de 1882. Mason jouait contre Bird et il dépassa la limite de temps fixée. Comme Bird ne fit pas de réclamation, la partie se poursuivit et se termina par la victoire de Mason en 4 heures de jeu. C'est Steinitz qui protesta et réussit à convaincre les organisateurs de donner partie perdue à Mason. Le tournoi se termina au bout de 34 parties par le succès de Steinitz à égalité avec Winaver avec 24 points. Mason obtient 23 points et termina troisième. Avec le point contre Bird, il aurait gagné ce tournoi grâce à un meilleur départage!

C'est finalement au tournoi de Londres de 1883, joué à la cadence de 15 coups à l'heure, qu'apparut pour la première fois une pendule mécanique. Cette pendule à double cadran doté d'un mécanisme ingénieux fut inventée par Thomas Bright Wilson (secrétaire du Club d'échecs de Manchester).

Un compteur signalait combien de fois la pendule avait été abaissée et une cloche sonnait quand le nombre de coups prévu avait été effectué. Mais Thomas Bright Wilson ne déposa pas de brevet pour son mécanisme, ce que fit en revanche l'année d'après l'horloger Amandus Schierwater de Liverpool, qui apporta quelques améliorations à cette pendule.

La pendule de Schierwater était belle et fonctionnelle mais elle coûtait cher. C'est pourquoi en 1887, un horloger de Bradford, un certain Fattorini, en produisit une semblable mais sans cloche ni compteur de coups. Cette pendule se vendit bien, même si les acheteurs se plaignaient souvent que les deux pendules fonctionnaient en même temps

La pendule de tournoi semblable à la pendule actuelle, c'est-à-dire constituée d'une seule pendule avec un double cadran, fit son apparition en 1894, pendant le tournoi de Leipzig. L'introduction de la pendule d'échecs avec ses deux cadrans fut une petite révolution. Cette invention de l'horloger Gustav Herzog, permettait au joueur qui exécutait son coup, de peser sur son cadran et d'enclencher ainsi la pendule de son adversaire. Ce dispositif ingénieux introduisit la possibilité de totaliser séparément les temps de réflexion des adversaires et il fut utilisé sans discontinuer jusqu'à la fin du XX siècle. Elle est décrite par Hoffer, directeur de Chess Monthly, comme plus fiable que son homologue anglaise, de qualité supérieure et moins chère.

Cinq ans plus tard, en 1899, le secrétaire de la Fédération néerlandaise des échecs, Meijer, imagina le "petit drapeau" qui permettait d'indiquer avec précision quand se terminait le temps prévu. Il fallu toutefois une vingtaine d'années pour que ce drapeau soit officiellement accepté.

La pendule à double bouton apparut finalement au XXè siècle : en appuyant sur son bouton, on arrêtait sa pendule et on mettait en marche celle de l'adversaire. Son inventeur fut le Néerlandais Veenhoff de Groningue.

Anecdote:

A l'occasion du tournoi de Milan de 1881, certaines parties durèrent trop longtemps (il n'y avait pas encore de pendules d'échecs et l'utilisation difficile et contestée du sablier, introduit en 1867, n'était pas obligatoire). Au cours d'une partie, on atteignit 11 heures de jeu pour 105 coups. Des inconvénients de ce genre étaient monnaie courante : à Vienne en 1882, <u>Winaver et Max Weiss</u> firent nulle après 16 heures de jeu (en 2 jours).

Article Extrait du site de Stéphane Bidet, Echecs et Patrimoine, Site : http://www.echecsetpatrimoine.org/

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien: http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3

Quelques extraits:

L'ANZ devient l'ASP

200000

Bonsoir M. Stéphane ESCAFRE.

L'attestation ANZ peut-elle être délivrée par un arbitre lors d'un match amical de club, ou alors obligatoirement pendant un tournoi homologué?

Merci d'avance.

Alfonso Tartaglia

Bonjour,

La DNA et le comité directeur fédéral ont décidé de transformer l'Attestation de Notation en Zeitnot (ANZ) en Attestation de Stage Pratique (ASP). Voir le nouveau Règlement Interne de la DNA Deux raisons :

- Les cadences KO (zeitnot classique) se raréfient
- Un stage pratique doit traiter plus que ces 10 min.

Pour répondre précisément à votre question : je ne sais pas ce qu'est un match amical. Attendez donc un match par équipe ou un tournoi officiel.

Peut-on noter avant de jouer ?

2000

Bonjour,

Lors d'une récente compétition en équipe le capitaine de l'équipe adverse a fait la remarque qu'un des joueurs notait ses coups avant de les avoir joués et non après et a dit que ceci est contre le règlement.

Merci d'avance pour votre précision sur ce point.

Cordialement

Malcolm Cox

Il a raison : on joue et ensuite on note. En fait, on enregistre ce qui s'est passé. C'est une règle très récente. A diffuser!

Peut-on mettre la charrue avant les boeufs ?

Bonjour Stéphane,

Ma question est simple : est-il possible, pour quelqu'un qui n'a jusque ici suivi aucun stage d'arbitrage, de passer d'abord son stage AF3, puis son stage AF4 ? Pour des raisons de calendrier, cela pourrait bien m'intéresser, afin d'être AF3 le plus rapidement possible.

Merci d'avance pour ta réponse.

Jean-Baka, Ligue de Bretagne (35)

Non

Pat, c'est perdu?

20000

Bonjour Stéphane,

Nous sommes en cadence 50 min + 10 s par coups, les deux joueurs signent la feuille de partie, avec abandon, mais une personne extérieure intervient en leur disant que c'est pat et non perdu.

Les arbitres interviennent et accordent le gain.

Le joueur qui abandonne est débutant, c'est son premier tournoi.

Trouvez-vous équitable d'accorder le gain dans ces conditions ?

Amicalement

Paul-Pascal, AF2

Je ne sais pas ce que veut dire "équitable". Telle que vous la décrivez la solution "nulle" semble plus logique.

Devoir d'ingérence ?

Bonjour,

Ma question concerne la conduite à tenir lorsque j'assiste en tant que spectateur à une partie de tournoi (que je n'arbitre pas) ou il y a manifestement une violation des règles du jeu (par exemple un joueur volontairement ou pas joue une autre pièce que celle qu'il venait de toucher et son adversaire le laisse faire).

Sachant que je suis également Arbitre Af4 j'hésite entre plusieurs réponses possibles :

a) Je n'interviens pas, les joueurs n'avaient qu'à connaître les règles du jeu ! avantage : il n'y a pas d'histoire , inconvénients : un joueur s'est fait arnaqué !

b) Je vais prévenir l'arbitre du tournoi : je suis arbitre af4 et j'ai été témoin de

Avantage : il n'y aura pas de partie arnaqué, inconvénient : je me mêle peut -être de ce qui me regarde pas

c) j'interviens diplomatiquement arguant du fait que je suis arbitre af4 (même si je ne suis pas arbitre de ce tournoi) et je demande que le joueur joue sa pièce

Avantage : les règles sont respectées et l'arbitre sera peut-être content de pouvoir être secondé (il ne peut pas être partout) inconvénient : cela peut faire des histoires, or un bon arbitre ne doit pas se faire remarquer ! Quelle est à votre avis la bonne conduite à tenir ?

Merci pour votre réponse.

Gilles Mercky AF4

Vous ne devez pas intervenir directement.

A moins que l'arbitre du tournoi ne vous ait dûment désigné comme adjoint, vous ne devez pas intervenir directement.

A moins que vous ne soyez DRA, Superviseur ou président de la DNA, vous ne devez pas intervenir directement.

Vous êtes spectateur, au même titre qu'un parent ou un autre joueur. C'est donc l'option *b) "Je vais prévenir l'arbitre du tournoi"* que vous devez choisir. Prévenez l'arbitre du tournoi qui a toute légitimité pour intervenir.

Le diablotin et la pendule

.....

Bonjour Monsieur Le Directeur National de L'Arbitrage

voici une situation que je souhaites vous soumettre voici les faits:

c'est un match par équipe de NV en cadence fischer 1h40+30s pour 40 coups et 40min+30s la partie se déroule et on arrive au 40ème les deux joueurs ont effectués ce 40ème mais un des deux joueurs est tombé au temps mais sur la pendule (une DGT 2000) la pendule n'indique que 38 coups l'arbitre a donné la victoire à la personne disposant encore de temps

que doit-il se passer???

Cordialement,

Monsieur Chazeau Laïneur-Lothaire

Bonjour Président,

Je suppose qu'il s'agit d'un cas d'école et non d'une partie réelle, évidemment.

Le joueur est tombé en jouant son 40e coup. A priori, il a perdu.

Pourquoi la pendule indique-t-elle 38 coups ? Deux possibilités :

- soit la pendule s'est bloquée au 38e coup, quand le joueur est tombé (il serait donc tombé au 39e et non au 40e). Je ne suis pas sûr que ce modèle continue à compter les coups après un tombé.

- soit (et c'est l'hypothèse la plus probable) l'un des joueurs a oublié d'appuyer sur la pendule.

Cette deuxième hypothèse pose le problème suivant : ne faut-il pas rajouter le temps qui lui aurait été rajouté s'il avait appuyé ? Là encore deux cas :

- ou bien le joueur a simplement oublié d'appuyer. Il est seul fautif, tant pis pour lui.
- ou bien l'adversaire (ou un petit diablotin) l'a empêché d'appuyer et là, il faut reprendre la partie à ce moment.

Voilà. La décision de l'arbitre me semble correcte, à moins que l'adversaire ou un petit diablotin ne soit intervenu pour empêcher d'appuyer.

Amicalement,

2000

A propos des événements du match pour la réunification des titres.

Un des différents concerne le score 3:1 ou 3:2. Ce dilemme est dû à l'arbitre qui a déclenché la pendule de Kramnik. S'il avait fait respecter les règles établies lors de la préparation du match, il n'y aurait pas dû y avoir acceptation de la plainte du camp bulgare puisque hors délai. L'arbitre proche de la FIDE n'a t'il pas fait partie du processus amenant à cette situation absurde ?

Ma question concerne le corps arbitral international : Pourquoi n'y a t'il pas une commission arbitrale indépendante de la FIDE qui fasse appliquer les règles du jeu sans favoriser les joueurs proche de la FIDE ? J'ai du mal à concevoir qu'un président d'une petite république soit à la fois président de la FIDE et en plus "arbitre et conciliateur" pour le match de réunification. On dirait que c'est la décision de Kirsan Ilyumzhinov qui tranchera, alors qu'il n'est pas l'arbitre de la rencontre ? Je sais bien qu'il ne s'agit pas d'un petit open régional, mais tout de même. A mes yeux la FIDE ne fait que de se discréditer une fois de plus. (noter que je ne juge pas l'attitude du camp de Topalov, c'est un autre débat).

Pensez-vous que la création d'une sorte de commission arbitrale indépendante de la FIDE soit envisageable le temps que la FIDE soit redevenue crédible auprès de tous les joueurs d'échecs ? J'aimerais également avoir votre avis concernant ces événements, en tant qu'arbitre bien sûr. Auriez-vous suivi les recommandations du comité d'appel, auriez-vous fait débuté la ronde 5 ?

Merci d'avance et bonne fin de week-end.

PS : Déjà du nouveau : le comité d'appel va être remplacé ! A suivre ...

Gabriel Roupillard (AF4 - Caen Alekhine)

On reconnaît traditionnellement trois pouvoirs : Législatif, Exécutif, Judiciaire.

- Pouvoir Législatif : Les Assemblées Générales qui votent les lois.
- Pouvoir Exécutif : Celui qui fait tourner la machine.
- Pouvoir judiciaire : Veille à l'application des lois.

Comment cela se traduit-il à la Fide et dans le match Kramnik-Topalov ?

lci nous avons l'AG de la Fide qui a voté les grandes lignes des règlements (lois), puis le Bureau et le Président (c'est-à-dire les organisateurs) et les managers qui se sont mis d'accord sur les modalités (lois) de ce Match. Le rôle du pouvoir Législatif est terminé.

Ensuite entre en jeu le pouvoir exécutif : c'est le rôle de l'arbitre qui fait appliquer les règles votées (lois). Commencer à l'heure, compter les points, etc.

En cas de conflit, intervient le pouvoir judiciaire qui est ici représenté par la Commission d'Appel.

Dans le sport, la séparation Exécutif/Judiciaire n'est pas clairement définie pour l'arbitre qui a parfois la double casquette de commissaire-sportif et de juge-arbitre. Ce n'est pas un hasard si on retrouve les terme "Juge" et "Commissaire". Aux échecs, la fonction de commissaire sportif n'existe quasiment pas (peut-être vaguement le Tournament Director) et c'est l'arbitre qui assume cette fonction.

Vous demandez : L'arbitre aurait-il dû accepter la plainte de Topalov (visites trop fréquentes aux toilettes) ?

La plainte a été adressée directement à Mr Macropoulos, Président de la Commission d'Appel (Judiciaire), sans passer par l'arbitre (Exécutif). Ce sont deux pouvoirs séparés. C'est donc la Commission d'Appel qui aurait pu (ou dû) rejeter l'appel et non l'arbitre.

L'arbitre devait-il déclencher la pendule, puis déclarer la partie perdue par forfait ? OUI. C'est un exécutant.

J'insiste sur ce point car certains arbitres se prennent pour Dieu Tout Puissant, alors qu'ils sont là pour faire appliquer les règlements et non pas pour les créer, ni pour les contourner. Les pendules ayant démarré à 15h22 au lieu de 15h00, on peut imaginer que l'arbitre a tenté une conciliation. Les arbitres ne sont pas des brutes quand ils font appliquer les règles. Ayant constaté que Kramnik restait sur sa position, il était normal que l'arbitre fasse appliquer la loi.

Puisque vous me posez la question : Oui, j'aurais fait la même chose que G. Gijssen, j'aurais démarré la pendule de Kramnik et déclaré la partie perdue par forfait. L'arbitre n'a pas à se substituer au pouvoir judiciaire (ici, la commission d'appel)

Je pense cependant que cette 5e partie ayant été jouée suite à une mauvaise décision de la Commission d'Appel, elle doit être annulée. Mais attention : elle ne pouvait pas être annulée par l'arbitre. Seul le pouvoir judiciaire peut faire annuler cette partie, c'est-à-dire : soit par le Président de la Fide (c'est le premier magistrat de l'organisation), soit par la nouvelle commission d'appel. Je préfère cette deuxième solution.

(suite ci-dessous)

(suite de la réponse) Kramnik - Topalov

2000

suite de la réponse

Créer un Commission des Arbitres indépendante de la Fide ?

Cela me semble difficilement réalisable. En revanche, il faut rétablir la séparation des pouvoirs à la Fide . C'est ce qui se fait dans toutes les démocraties. La Fide de Ilyumzhinov et Macropoulos n'a pas un fonctionnement démocratique. La crise actuelle est une conséquence directe de ce manquement au principe de base de la séparation des pouvoirs.

Le problème ne vient pas des arbitres G. Gijssen et P. Nikolopoulos, qui sont dans leur rôle et font appliquer les règlements avec justesse. Le problème vient de la Commission d'Appel. Le judiciaire n'est pas séparé du législatif, ni de l'exécutif.

Comment peut-on croire que Macropoulos (Président de la Commission d'Appel) soit indépendant des organisateurs ? Il a luimême reconnu qu'il était proche de Danailov, le manager de Topalov. Comment peut-on croire que Azmaiparachvili soit indépendant du pouvoir, il est Vice-président de la Fide!

Il n'est pas étonnant que la décision de cette commission fût idiote, contraire aux règlements et au bon sens. Il est heureux qu'ils aient démissionné. J'ai lu que Campomanes pourrait intervenir... cela ne va pas dans le bon sens. Il n'est pas indépendant.

Je me permets de conseiller à K. Ilyumzhinov, la lecture du "Traité du gouvernement civil" de John Locke, écrit en 1689. Cet ouvrage a inspiré Montesquieu.

Trois citations de Locke :

- « Le peuple ne peut déléguer au gouvernement le droit de faire quoi que ce soit que les individus n'auraient pas le droit de faire eux-mêmes. »
- « Le pouvoir législatif est celui qui a droit de régler comment les forces d'un État peuvent être employées pour la conservation de la communauté et de ses membres. »
- « Il n'est pas toujours nécessaire de faire des lois, mais il l'est toujours de faire exécuter celles qui ont été faites. »

Traduttore traditore

2000

Bonjour,

Sur la traduction en français des règles du jeu, j'ai deux questions à vous poser :

Article 9.6 : le mot "médiocre", dont le sens étymologique signifie (d'après le Larousse) "qui tient le milieu, qui est en dessous de la moyenne" est-il la meilleure traduction de "most unskilled" du texte original.

J'aurais pour ma part traduit autrement, en utilisant les termes "le plus mauvais" ou "le plus défavorable"

Anecdotique :

Article 10.1 : on retrouve dans le BAF 106Bis et dans le livre de l'article une différence dans l'énoncé de cet article. "est la phase" "est la dernière phase"

Quelle est la version en vigueur actuellement ?

Cordialement,

Pierre B. (AF4)

Bonjour,

Merci pour vos remarques, vous avez bien fait de vous référer à la version originale lorsque la version française vous pose des questions.

Si "médiocre" n'est pas la traduction parfaite, elle me semble néanmoins appropriée, pour deux raisons :

- (en pratique) tous les formateurs de la FFE mettent l'accent sur cette formulation depuis des années et les stagiaires assimilent parfaitement la notion qui s'y rattache
- (plus personnel) à l'école primaire, je me souviens de la graduation suivante des appréciations : nul, médiocre, insuffisant, passable, assez-bien, bien, très bien. Dans cette échelle, "des plus médiocres" me semble bien traduire le terme anglais "most unskilled"

Pour le BAF 106 Bis de juin 2005, vous avez raison, la version publiée a subi quelques modifications à la suite de relectures par des collègues arbitres qui comme vous ont analysé la traduction de manière pointue. Comme toujours, la version officielle est la dernière publiée, soit celle présente dans le livre de l'arbitre de septembre 2005 (puis 2006 maintenant ... le temps passe vite!)

Très cordialement,

Laurent Freyd, DNA, Directeur des Traductions

Quand faut-il noter sa partie?

2000

Bonjour Mr Stephane Escafre,

Mon Ami B.M.A est Arbitre Féderal. Au cours d'un tournoi de moins de 10 ans joué selon le systeme Fischer dernierement au Maroc , il fut confronté au probleme suivant : dans une partie entre une joueuse du Kurdistan et une joueuse des Emirats

La joueuse de l'Emirat appelle l'arbitre pour lui notifier que la joueuse du Kurdistan n'a pas noté ces coups depuis le debut de la partie. A ce moment il ne lui reste plus que 20 secondes dans une position gagnante, il decida de lui demander de noter ses coups à partir de cette position.

L'arbitre principal (lui aussi des Emirats) lui notifia, qu'il a commis une erreur et que la joueuse doit noter tout les coups depuis le debut et sur son temps (ce qui aurait fait de lui perdre la partie surement).

Que pensez vous ?

Merci d'avance.

Ahmed Abdelmoumen

TUNISIE

Bonjour Mr Ahmed Abdelmoumen,

Il aurait été préférable d'intervenir le plus tôt possible pour notifier à la joueuse fautive qu'elle devait noter ses coups.

Cela dit : il n'est pas rare d'autoriser de très jeunes joueurs (moins de 10 ans) à ne pas noter. On peut alors leur enlever du temps, par exemple.

Si la jeune fille savait noter, il est normal de lui imposer de noter.

Doit-on lui faire recopier la partie depuis le début, sur son temps ?

Cela semble logique mais, avec 20 secondes à la pendule, cela revient à la faire perdre au temps. Les secondes utilisées pour noter ne sont pas les même que celles du zeitnot. La décision de l'arbitre principal me semble sévère, même si elle reste légale. En fait, les deux décisions sont légales : nous sommes dans un cas où l'arbitre doit juger, objectivement, selon des facteurs particuliers.

Personnellement, j'aurais arrêté les pendules pour régler le problème.

J'aurais alors demandé à la jeune fille de noter les premiers coups (pendule stoppée). Comme sanction, j'aurais ajouté du temps de réflexion à l'adversaire.

Voilà ce qui me semble raisonnable dans la situation que vous décrivez... mais il me manque peut-être des informations.

Peut-on perdre guand on ne veut pas faire nulle?

20000

Bonjour Stéphane,

Je me permets de vous présenter cette situation que je viens de rencontrer lors du 13e Open International de Nice, que j'arbitre en ce moment (pour inaugurer mon titre AF2) car j'aimerai connaître votre avis.

Situation: Mercredi 2 août, Ronde 4 à 17h00 (deuxième de la journée), cadence 40 coups/2H + 1 KO, pendule GARDE. Dernière partie de cette ronde, il est un peu avant 23h, je suis devant le spectacle.

Déroulement : ZEITNOT assez tendu entre entre deux joueurs entre 1900 et 2000, que j'appellerai M. Blancs avec ROI et TOUR contre M. Noirs avec ROI et CAVALIER.

Monsieur Blancs progresse, essaie de gagner, il a coupé le Roi adverse, M. Noirs est en quasi Zugzwag. C'est alors que M. B se mélange un peu les pinceaux et rate 2 ou 3 gains rapides et faciles. M. N me regarde (avec moins de 2 min à la pendule) et s'exclame "Nulle?" (sans arrêter la pendule). Je demande que la partie continue. En effet pour moi ce n'est pas une position de "nulle théorique", les 2 camps peuvent encore gagner, et M. B cherche à gagner (ou perdre). Ce qui devait arriver arriva, c'est à dire que M. B tombe à la pendule...M. N s'en réjouit et s'empressa de crier "tombé!". Je pense qu'à ce moment là, M. N pense avoir fait Nulle et non avoir gagné.

Ma Décision : Je déclare M. N gagnant puisqu'il est encore possible qu'il gagne par une suite de coups légaux et par exemple de se retrouver dans une position de Mat telle : Pour Blancs : Ra1 et Tb1 pour Noirs : Ra3 et Cc2.

M. B resta alors stupéfait par ma décision, en me disant que biensûr il accepte la Nulle (après être tombé à la pendule (un peu tard), alors que lui-même ne l'avait jamais proposé à son adversaire), et qu'en plus M. N me demande la nullité. Bref, après une discussion avec M. B, et sur ma proposition que dans le doute il demande de réunir la Commission d'Appel, il partit sans adresser un mot, énervé...

Ce qu'il sait pas, c'est que moi aussi cela m'énerve, car j'essaie de faire respecter les règles au mieux, et que ce soir le doute sur cette situation s'est installé dans ma tête...

J'aimerai donc bien avoir l'avis d'un arbitre très chevronné comme vous, pour que j'essaie de calmer la situation et de m'expliquer un peu mieux sur ma décision, qui me parait juste, dans le cas contraire j'en serai désolé, l'erreur est humaine.

Par avance, je vous remercie,

Edouard Bassard. AF2

Votre question est un bel exemple d'un cas qui semble alambiqué alors qu'il est très simple. La multiplication des détails ne fait qu'embrouiller le lecteur; vous devriez écrire des énigmes policières. Vous vous perdez dans des variantes secondaires, allez à l'essentiel!

Les Blancs sont tombés, ils ont perdu.

Ont-ils demandé la nulle avant la chute du drapeau ? Non. Peuvent-t-ils se faire mater ? Oui. C'est donc perdu et tout le reste est littérature? Votre décision était la bonne. Il ne reste plus qu'à prendre des cours de diplomatie, de pédagogie ou d'autorité pour faire accepter vos décisions par les joueurs.

Reste-t-on arbitre quand on n'est plus licencié?

200000

Bonjour,

Apres certains événements, je songe à faire une année sabbatique aux échecs.

Or Etant titré AF4 depuis le mois de janvier de cette année je me demande si le fait de quitter le monde échiquéen pendant un an me fera perdre ma formation d'arbitre définitivement? Puis je prendre qu'une licence B pour éviter de tout reprendre à zéro? ou puis je m'arrêter quelques temps?

Merci d'avance pour votre réponse et le temps que vous voudrez bien y accorder.

J-Philippe Durand

quand vous reviendrez la saison prochaine, vous retrouverez votre titre. De même qu'on retrouve son Elo, on retrouve son titre d'arbitre.

Attention cependant à ne pas prolonger votre absence, après quatre ans, vous seriez obligé de repasser vos examens.

la techno jolie

20000

Vive la technologie!!!???

Bonjour M. Escafre

Du 7 au 15 juillet 2006 j'ai arbitré le COQ (Championnat ouvert du Québec à Montréal au Québec) où un incident s'est produit (probablement une première Mondial je crois). Une nouvelle technologie était utilisée pour la notation des coups soit la technologie «Mon Roi» (http://www.monroi.com) le bidule Mon Roi permet de noter les coups de manière électroniquement (genre d'agenda électronique (PAM)) qui est automatiquement retransmit à un ordinateur via antenne et l'ordinateur retransmet sur Internet en direct la partie qui peut être suivit partout dans le monde. Dans une partie où les deux joueurs utilisent un PCM (Personnel Chess Manager ou bidule Mon Roi), le PCM indique le nombre de coup mais les coups blancs et pas les coups noirs. Alors le meneur des noirs croyant avoir atteint son 40e coup de la cadence (c'est ce que le PCM indiquait 40 coups) prend tout son temps pour jouer son prochain coup et son drapeau tombe alors qu'il n'a en réalité que 39 coups de jouer. Le meneur des blancs réclame le gain au temps. Le meneur des Noirs lui conteste disant qu'il a été floué par l'appareil et que la formation en anglais d'environ deux minutes qu'il avait eu et il n'avait pas compris grand chose car il est francophone (le technicien de Mon Roi est unilingue anglophone) et que c'était uniquement la 2e fois qu'il utilisait cette appareil et qu'il n'était pas très à l'aise avec le produit. Il aurait fallu qu'il fasse une autre manipulation du PCM pour qu'il constate qu'il lui manquait effectivement un coup, car on peut voir à l'écran les coups joués ou encore en mode comme sur une feuille de papier. Après une réflexion d'environ 10 minutes en écoutant les arguments du meneurs des noirs: barrière de la langue et tout... Ce problème n'aurait pas eu lieu sans cette technologie. Ma décision fut de redonné une minute aux Noirs pour compléter le 40e coup et 10 minute aux Blancs de dédommagement et la partie continu. Le meneur des blancs logea un protêt car il perdait sur l'échiquier et le comité d'appelle confirma ma décision 3-0. Ma question est ma décision était-elle juste et équitable dans les circonstances ? Merci!

J.-R. Boutin Arbitre Senior (niveau 3) Québec, Canada

Bonjour Monsieur Boutin,

Votre message est plus un témoignage qu'une question. Vous soulevez un point intéressant. Le joueur ayant été perturbé par un élément extérieur, votre décision de rajouter du temps fait preuve de bon sens.

Peut-être ma réponse sera-t-elle différente dans quelques années, quand tout le monde sera familier de cette notation électronique.

Questions / Réponses Techniques

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE (http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4)

Quelques extraits:

Date de licence

Quand est-ce qu'un joueur est licencié?

Si une date est retenue (il en faut bien une !), est-ce la date de demande de licence (cachet de la poste faisant foi), la date d'enregistrement officiel de la FFE, ou une autre date ?

Stéphane Tchefranoff (Echiquier Limousin)

La date de prise de licence dépend... de la facon dont a été commandée la licence :

- Commande par Internet : la date de la licence est celle de la demande par Internet, sous réserve que le paiement ait été envoyé à la FFE dans la semaine suivant.
- Commande par courrier : la date de prise de licence est celle du cachet postal.

D'un club à l'autre

.....

J'ai envoyé ma fiche de transfert dans les délais (avant le 30 septembre). Y a-t-il une date butoir pour choisir un autre club et jouer en équipe ?

Frédéric Peigney (Cherbourg Octeville)

Dans l'absolu, vous avez jusqu'à la fin de saison pour choisir votre club!

Pour jouer en équipes, vous devez avoir pris votre licence avant le 1er décembre.

Certaines compétitions régionales n'imposent pas de date butoir de prise de licence pour les joueurs mutés.

Histoire de numéros

Le règlement du Championnat de France des clubs (version juin 2006) aticle 3.7 alinéa c me pose un problème de compréhension. Pourriez-vous l'expliciter davantage avec éventuellement un exemple.

Charles Lalieu (Annemasse)

Prenons tout de suite un exemple :

le club de Tartanpion a 4 équipes engagées dans le Championnat de France des Clubs : 1 en Top 16, 1 en NII et 2 en NIII.

La CT numérote les équipes par ordre de force :

- l'équipe du Top 16 est donc Tartanpion I
- l'équipe de NII : Tartanpion II
- les équipes de NIII : Tartanpion III et Tartanpion IV.

Lorsque le club de Tartanpion forme ses équipes pour une ronde, il doit faire en sorte que l'équipe I soit plus forte que l'équipe II, elle-même plus forte que l'équipe IV.

La force d'une équipe ne se juge pas uniquement au vu de la moyenne Elo de l'équipe. On compare échiquier par échiquier, en regardant, s'il y avait un match entre les deux équipes, qui gagnerait théoriquement.

S'il s'avère que l'équipe III, par exemple, est beaucoup plus forte théoriquement que l'équipe II, alors le directeur de groupe peut donner match perdu à l'équipe III.

Cette mesure a été prise pour éviter que des clubs renforcent abusivement une équipe pour lui éviter la relégation (ou pour une éventuelle montée).

Enfin, lorsque deux équipes sont dans la même division (les équipes III et IV dans notre exemple), le club peut demander, s'il y voit une raison valable, à inverser les numéros de ces équipes auprès de la CT, au moins 15 jours avant le début de la compétition.

2000

Un joueur qui a un Elo daté fin 2001, qui n'a pas joué en compétition depuis, conserve-t-il son Elo?

Jean-Luc Desseyn

oui, il le conserve. Les classements sont archivés au moins 5 ans. Donc si un joueur classé se licencie après 5 ans d'absence, il retrouve son classement.

Histoire d'entente

Mon club joue actuellement en division régionale en entente (depuis 4 ans consécutifs) avec un autre club pour pallier la faiblesse de nos effectifs respectifs.

Cette année, nous devrions accéder à la Nationale IV, et une question se pose :

Dans le règlement du Championnat de France des Clubs, la 1ère phrase du paragraphe 1.2 déroulement de la compétition : *le championnat se joue par équipes de clubs* signifie-t-elle que l'entente telle que nous la faisions jusqu'à aujourd'hui ne sera plus possible en NIV ?

Est-ce une nouvelle disposition comme je le pense ? Quelles en sont les motivations ?

Si mon impression est fondée, il me semble que cela ne va pas en faveur du développement des petits clubs ("ruraux") qui tentent de populariser les échecs en dehors des "associations importantes" qui elles n'ont jamais (ou très peu) de soucis d'effectifs.

sylvain Bailly - Le Cavalier Bayard

j'ai bien entendu votre question!

la possibilité d'entente existe depuis plusieurs années, et aucune modification au texte n'a été apportée récemment.

L'entente permet effectivement de permettre à de toutes petites structures de participer aux compétitions régionales.

L'article 9.1 des règles générales pour les compétitions indique bien que l'entente n'est possible, dans le championnat de France des Clubs, qu'à un échelon régional.

La Nationale IV est une division nationale (comme son nom l'indique) et doit rester ouverte à des structures pouvant aligner 8 joueurs le même jour.

Pour votre information, de très nombreux clubs jouant en Nationale IV (ou dans une division supérieure) n'ont pas un effectif pléthorique et s'en sortent très bien.

Homologation d'un tournoi interne

000000

Bonjour

Comment dois-je m'y prendre pour faire homologuer le tournoi intérieur des jeunes que j'ai organisé au sein de mon club en présence d'un AF4 ?

Régis Blanc (Club d'Echecs de Lavérunes)

La procédure est la même pour homologuer un tournoi interne que pour homologuer un tournoi de ligue :

- il faut faire la demande avant le tournoi auprès du responsable des homologations de sa ligue
- le responsable des homologations donne alors un numéro de tournoi qui apparait dans la liste des tournois de votre ligue.
- A la fin du tournoi, vous devez envoyer vos résultats (sous forme électronique via Papi) à votre délégué Elo de ligue, sans oublier d'y noter le numéro du tournoi et le nom de l'arbitre.
- Enfin, le délégué Elo transmettra les résultats à Charles-Henri Rouah pour qu'il les intègre dans le calcul du classement approprié (Elo National ou Elo Rapide).

Sylvain Rivier



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Ligues de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO	LFTSDNA@aol.com	Ligues de : Ile de France Champagne Ardennes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Ligues de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Ligues de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Ligues de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuyer56@yahoo.fr	Ligues de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Ligues de : Haute Normandie Basse Normandie DOM TOM
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Ligues de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Ligues de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Ligues de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler : Stephen BOYD (arbitre international) au 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES **ECHECS**

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
04.67.02.00.29	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net
06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafrestephane@wanadoo.fr
06.22.31.76.10	6 rue de la Veillée 95800 CERGY	lfreyd@free.fr
01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuyer56@ yahoo.fr
02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net
	04.42.56.94.60 01.43.28.07.54 06.64.64.23.14 04.67.02.00.29 06.62.36.88.02 01.48.43.74.94 06.23.69.10.91 06.22.31.76.10 01.48.90.89.68 02.97.47.05.42 02.31.37.20.20 04.67.60.02.29 01.64.05.55.48	01.39.91.37.88 Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES 04.42.56.94.60 Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 01.43.28.07.54 4 rue Cart 94160 SAINT MANDE 06.64.64.23.14 62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE 04.67.02.00.29 11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER 06.62.36.88.02 24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES 01.48.43.74.94 9 rue de la Convention 93260 LES LILAS 06.23.69.10.91 29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA 06.22.31.76.10 6 rue de la Veillée 95800 CERGY 01.48.90.89.68 29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI 02.97.47.05.42 7 rue Rychebusch 56000 VANNES 02.31.37.20.20 2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER 04.67.60.02.29 FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1 01.64.05.55.48 Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex 06.7 30.50.32 2 rue du parc Lachenois

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE Tél / Fax: 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA

		T
	Sylvain KUCHLY	
ALSACE	18 rue du Brotsch	Kuchly-syl@wanadoo.fr
	67700 OTTERSWILLER	
	03.88.91.88.25	
	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section	
AQUITAINE	Echecs - 1 Av Robert Schuman	j.marc.morel@wanadoo.fr
//QCII/MIVE	64000 PAU	J.marc.morer@wanadoo.n
	05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	
	Jean-Marc FLOUZAT	
AUVERGNE	Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
AUVERONE	63000 CLERMONT FERRAND	Jean-marc.mouzat@wanadoo.m
	Tél: 04.73.28.45.59	
		Président de Ligue : Jacques MAILLARD
DACCE NODMANDIE		2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER
BASSE NORMANDIE		03.21.37.20.20
		Jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
	Patrick LAUFERON	
DOUDCOCNE	Les Denis	Patrials laufanan (Saa diian fu
BOURGOGNE	71400 ANTULLY	Patrick.lauferon@ac-dijon.fr
	03.85.54.78.77	
	Sébastien LARCHER	
BRETAGNE	38 Bld de la gare	sebebof@hotmail.com
BRETTIGILE	22600 LOUDEAC	<u>scocoor</u> @ notman.com
	06.13.61.42.80	
	Serge DESMOULIERES	
CENTRE VAL DE LOIRE	10 rue des Iris	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
	45750 ST PRIVE ST MESMIN	
	02.38.66.58.75 Patrick CHANELLE	
	7 impasse des Charmes	Chanelle.pat@wanadoo.fr site
CHAMPAGNE ARDENNES	10430 ROSIERES	http://perso.wanadoo.fr/serge.picar
	03.25.49.69.61	<u>d/liguechampagneardennes/ligueca</u>
		<u>.htm</u>
	Jean-François LUCIANI	
CORSE	Rés. Touraine, Gare de Lupino	lucianijf@aol.com
	20600 BASTIA	
	04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72 Chantal BAUDSON	
	HLM Bellevue Bat O	
	Quartier Val des Rougières	soshin@voila.fr
COTE D'AZUR	83400 HYERES	Sosiiii e voita.ii
	06 20 32 07 57	
	Alain ALEXANDRE	
DAUPHINE SAVOIE	13 rue des Sources	Alexandre.alain@free.fr
	38640 CLAIX	
	Jean-François CORSINI	
FRANCHE COMTE	21 rue des Prunes	<u>j-f.corsini@laposte.net</u>
	39380 LA VIEILLE LOYE	
	Jean-Louis HUCY	
HAUTE NORMANDIE	70 rue de Diane	ilhucy@wanadoo.fr
	76230 BOIS-GUILLAUME	
	02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	
	Nadir BOUNZOU	
ILE DE FRANCE	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	nadir-bounzou@netcourrier.com
	06.64.64.23.14	
	00.04.04.23.14	

	Jean-Paul MORETTI	
LANGUEDOC	12 rue de Turenne	i.t.rom@wanadoo.fr
	30000 NIMES	
	Michael TROUBAT	
LIMOUSIN	85 rue Casimir Ranson	dra.limousin@online.fr
	87100 LIMOGES	
	Philippe PIERROT	
LORRAINE	1 rue des Myosotis	Philippe.pierrot7@wanadoo.fr
	57155 MARLY	
	Bruno DARCET	D 1
LAZONNIAIG	41 rue des Tilleuls	Bruno.darcet@free.fr site
LYONNAIS	38280 VILLETTE D'ANTHON	http://www.ligue-lyonnais-
	04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	echecs.org/dra.html
	Dominique DERVIEUX	ddtm.dervieux@laposte.net site
MIDI PYRENEES	34 rue Paul Froment 46000 CAHORS	http://www.lmpe.org/rubrique.php
WHENTINENEES	01.48.43.74.94	3?id rubrique=4
	Francis DELBOE	fdelboe@online.fr site
	24 rue des Sorbiers	
NORD PAS DE CALAIS	59134 HERLIES	http://www.viruschess.com/Pages/
	06.62.36.88.02	<u>Direction_Regionale_dArbitrage.h</u>
		<u>tml</u>
	Jean-Luc VIOLEAU	
PAYS DE LOIRE	16 rue Fernandel	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
TATS DE LOIKE	85000 LA ROCHE SUR YON	<u>Jean-rue.violeau@wanauoo.n</u>
	02.51.37.69.94	
	Luc FANCELLI	lfpic60E@aol.com site
PICARDIE	35B rue de Blaincourt	http://www.picardie-
TICARDIE	60660 CIRES LES MELLO	
	03.44.26.30.33	echecs.info/arbitrage/arbitrage.htm
Mal	Genc GJOKA	
POITOU CHARENTES	12 Rue du Chant des Oiseaux	GencGjoka@aol.com
TOTTOU CHARENTES	79000 NIORT	
	Vincent BERNARD	VNJABERNARD@aol.com site
DD OVEN CE	Baou Trouca, 25 rue Centaurée	http://perso.wanadoo.fr/dra-
PROVENCE	13800 ISTRES	provence/
	04.42.56.94.60	provence.
	Pierre ARMEDE	
GUADELOUPE	Borel 97129 LAMENTIN	
GONDELOGIE	05 90 95 43 40	
	Donny SAUTRON	
	Chemin du Lycée BP 28	
LA REUNION	97425 LES AVIRONS	
	06.92.74.79.19	
	00.72.17.17.17	Président de Ligue : Joël GRATIEN
		Joel.gratien@wanadoo.fr site
MARTINIQUE		
		http://www.echecs-
		martinique.com/dip_arbffe.htm
POLYNESIE		e-mail du superviseur :
LOUINESIE		Jacqueslisa.maillard@wanodoo.fr

Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux! Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications Merci d'avance!

Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres : Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

e-mail: <u>LFTSDNA@aol.com</u>



Rubrique à Brac



漕 Un bon GAG

Ayant trouvé que les grilles américaines des tournois - qu'il n'avait pas le temps de jouer - étaient un peu tristounettes, Jean-Philippe Camguilhem a décidé de faire un gag. Un GAG, c'est un Grille Américaine Générateur. Un petit programme facile à utiliser.



En clair il met des couleurs et fait apparaître des infos supplémentaires à partir des grilles de PAPI.

Vous trouverez des exemples en cliquant ici Entre autre fonction interactive : si vous laissez le curseur de la souris sur le N° de la grille, vous verrez apparaître le Nom, Prénom et Elo du joueur. Il y a d'autres fonctions...

Plus d'infos sur : http://gag.eh4-pau.org

GAG est un programme entièrement configurable, qui vous permet de modifier les grilles américaines générées par le logiciel PAPI. GAG a été testé avec des grilles générées par PAPI 1.6 et 3.0.15. Il faut absolument des grilles générées à ces formats là. GAG peut ne pas, ou mal fonctionner, avec des pages html modifiées.

Un clic sur la page est parfois nécessaire pour activer l'affichage des info-bulles. Bien évidemment javascript doit être activé sur votre navigateur.

Parmi les principales fonctionnalités on notera les suivantes :

- © Interactivité de la grille :
 - Affichage au niveau du nom du joueur de la moyenne Elo des adversaires rencontrés et écart par rapport à son Elo.
 - Affichage du nom et du Elo de l'adversaire lors du survol de chaque résultat.
- © Mise en valeur des résultats suivant la politique définie dans le fichier de configuration.
- © Insertion et construction automatique de la légende (option).
- © Génération de la page dans une autre langue. (Translators are welcome!)
- © Traitement de plusieurs grilles d'un coup.
- © Intégration de la CSS dans la page ou via un lien (option).
- © Ouverture automatique de la nouvelle page dans votre navigateur par défaut (option).
- © Possibilité de générer la nouvelle page avec une extension de langage de script (php ou asp etc...). Cette option vous permet par exemple d'intégrer la page générée, avec vos menus etc... via :
 - l'intégration automatique d'un header dans votre langage de script (option) page php.
 - l'intégration automatique d'un footer (option).
- © Transfert automatique vers votre serveur via FTP des pages générées et de la CSS (option).

Avec l'aide amicale de Sébastien Août.

Note: JP Camguilhem n'est pas arbitre mais on l'aime bien quand même!

Lien pour poster des remontées de bug ou suggestions d'améliorations, vers un tracker et ce qui sera désormais le nouveau site du projet. Cliquez-ici http://code.google.com/p/gag-papi/

瀆 C'est quoi SB sur la grille du tournoi?

En 1886, William Sonneborn (1843-1906) écrivit à la revue « Chess Monthly » pour améliorer la méthode de calcul du score d'Oscar Gelbfuchs (1852-1877), avocat autrichien qui s'était intéressé à la question suite au tournoi international de Vienne en 1873 (tous les joueurs n'avaient pas joué contre tous les autres ni autant de matchs les uns que les autres). L'idée de Gelbfuchs avait déjà été améliorée par Hermann Neustadtl (1862-1909), docteur viennois de Prague. Un an après Sonneborn, Johann Berger (1845-1933) écrivit au « Deutsche Schachzeitung » pour améliorer de la même façon le calcul du score de Neustadt. Apprenant qu'il avait été précédé par Sonneborn, il suggéra que leur méthode soit appelée Sonneborn-Berger.

Le plus drôle est que ces méthodes de calcul de score sont devenues des calculs de départage et que leurs noms sont maintenant associés au calcul de Neustadtl auquel ils étaient tous les deux hostiles. Oscar Gelbfuchs, lui, a été oublié

漕

David Bronstein a aidé les arbitres



Si vous parlez de Kashdan, Fischer ou Hort à un arbitre, il n'est pas certain qu'il connaisse bien les parties qu'ils ont jouées.

Il pensera à un départage, une cadence ou une répartition de prix.

De même le nom de **David Bronstein** évoquera moins "Zurich 53" que le Livre de l'Arbitre.

La cadence "Bronstein" ressemble à la cadence "Fischer" : on rajoute du temps à chaque coup.

La cadence "Bronstein" est plus subtile car le temps ne s'accumule pas : on ne peut pas avoir plus de temps que celui qui était affiché avant le coup...

Ce n'est pas clair ? Prenons un exemple : Le rajout est de cinq secondes, vous avez 1min 10s à la pendule et vous commencez à réfléchir pour arriver à 1min. Vous appuyez et la pendule marque 1min 05s. C'est la même chose qu'en Fischer. Pour le coup suivant, vous répondez a tempo. La pendule Fischer passe de 1min 05s à 1min 10s alors que la pendule Bronstein reste à 1min 05! On ne peut pas dépasser le temps qu'on avait.

2e exemple de cadence Bronstein : 1h30 + 30s/coup. Si vous jouez vos premiers coups rapidement, vous restez à 1h30. Alors qu'en cadence Fischer, vous pouvez arriver, au bout de quelques coups, à 1h36 ou plus.

La cadence Bronstein n'est elle pas sous-exploitée ?

Avantage : les fin de parties traînent moins en longueur. Car le temps perdu ne se rattrape pas. D'ailleurs la chanteuse Barbara devait penser à Bronstein quand elle a écrit "dit au moins le sais-tu - Que tout le temps qui passe ne se rattrape guère - Que tout le temps perdu ne se rattrape plus."

l'AI Emmanuel Variniac recherche des parties et anecdotes sur des demandes de nulles par répétitions de la positions (surtout des demandes refusées par les arbitres). Vous pouvez l'aider en lui écrivant par mail à emmanuel variniac@laposte.net. Merci pour lui.



瀆 Même les meilleurs peuvent se tromper!

L'un des meilleurs arbitres du Monde commet une erreur de débutant, dans l'un des plus grands tournois du monde.

Magnus Carlsen a demandé la nulle par répétition alors que le trait avait changé. Geurt Gijssen, Président du Comité des Règles de la Fide (l'homme qui fait les règles du jeu!), a accepté cette demande et accordé la nulle alors que le même joueur n'était pas au trait. Alexandre Morozevitch a accepté la décision erronée. Une des premières règles que l'on montre dans un stage de formation d'arbitre est celle de la répétition de position.

- NDLR : Serait-ce à dire que les arbitres étrangers devraient suivre nos excellents stages de formation ? Elle est très codifiée mais elle est facile à assimiler par un joueur car elle s'appuie sur des cas concrets, des positions avec lesquelles un joueur est familier.

Il faut respecter des formes : le demandeur doit être au trait. Les pièces doivent avoir les mêmes potentiels : pouvoir roquer, faire une prise en passant. Il faut également que le même joueur soit au trait dans les trois positions. Tout cela est bien connu... et pourtant à Moscou, les meilleurs joueurs du monde et l'un des meilleurs arbitres n'ont pas appliqué cette règle correctement. C'est incroyable! On peut lire le détail ici :

http://www.russiachess.org/eng/content/view/17/71/

Que nous apprend cette histoire ? Que les meilleurs peuvent se tromper, que les erreurs d'arbitrages sont rares, que les joueurs ne connaissent pas les règles.

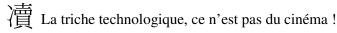
Pour avoir travaillé avec le Président du Rules Comittee, notre Directeur peut témoigner du fait que c'est un arbitre consciencieux et méticuleux. Il l'a d'ailleurs montré récemment au Championnat du Monde Kramnik-Topalov, où il a fait preuve de rigueur et de justesse et lors duquel il a parfaitement rempli son rôle, contrairement à ce qu'a écrit sur ChessBase Y. Seirawan qui confond les rôles des arbitres, des organisateurs et de la commission d'appel.

Pour information, c'est Gijssen lui-même qui s'est rendu compte de son erreur. Il a immédiatement tenté de la réparer mais Morozevitch était alors introuvable et son manager était d'accord pour maintenir la nulle. Depuis, Alexandre Morozevitch a accepté les excuses de Geurt Gijssen.

La partie entre Carlsen et Morozevitch était en cadence lente. Le Directeur de la DNA vient d'arbitrer le Corsican Circuit qui se joue en 10'+ 3" et a encore une fois été surpris par le nombre important de joueurs... mais aussi d'arbitres qui ne savent pas que l'on peut accorder la nulle par répétition en partie rapide et même en blitz.

A Bastia, un jeune GMI hongrois, a ainsi perdu quelques milliers d'euros pour n'avoir pas demandé une nulle par répétition que l'arbitre lui aurait pourtant accordé immédiatement.

凌 Vous avez des doutes sur la version des règles dont vous disposez ? C'est simple, il vous suffit de récupérer la dernière version traduite là : http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/110.pdf



En Inde, un joueur vient d'être suspendu 10 ans pour tricherie. Umakant Sharma est un joueur indien dont les performances stagnaient à 1900 depuis plusieurs années. Puis soudainement son classement monta à 2484 après une série de succès spectaculaires dans des tournois. Il utilisait un dispositif bluetooth caché dans sa casquette et recevait l'assistance extérieure d'un ordinateur.



TRAITEMENT DES TOURNOIS POUR LES CLASSEMENTS ELO

Le Responsable des Classements communique aux délégués Elo régionaux des instructions de rentrée qui peuvent intéresser aussi les arbitres. C.H. ROUAH
Commission Technique Fédérale
Arbitre International
1 Allée des Frênes
77170 BRIE COMTE ROBERT
01 75 06 74 48 - 06 20 98 52 67
orscholz@club-internet.fr

Le 30 OCTOBRE 2006 A Messieurs les Délégués Elo Régionaux (D.E.R.)

Cher Collaborateurs,

Maintenant que les déménagements sont achevés, il est temps de faire le point en ce qui concerne la collecte des résultats, collecte dont vous êtes sinon totalement responsable mais qui doit constituer une grande partie de votre mission. Je précise que les instructions ci-dessous ont reçu le plein aval de M. le Président de la Commission Technique Fédérale, je rappelle aussi que l'établissement des classements des compétiteurs est du seul ressort de cette même commission.

Nos compétitions peuvent se décliner en deux grandes catégories :

- Compétitions par équipe

(Interclubs toutes Catégories, Interclubs Jeunes, Interclubs en parties rapides, Coupe de France, Coupe J.C. Loubatière, Coupe 2000 et autres Coupes locales)

Toutes ces compétitions par équipes, quel qu'en soit le niveau, doivent être gérées directement sur le site de la FFE.

Les Interclubs jusqu'à la Nationale III sont gérés par les directeurs de groupes (MM.Basaille/Sallette/Rivier et l'équipe de M. Rouah)

Pour toutes les autres divisions, sous le contrôle des Ligues, les résultats sont traités par les Responsables locaux.

Un schéma semblable est en place pour les Interclubs Jeunes.

Coupe de France : M. Cureau assure toute la gestion, de la désignation des adversaires et des lieux de jeu jusqu'à la saisie des résultats

Coupe J.C. Loubatière : M. Dupont ouvre les pages permettant la saisie des résultats individuels. L'auteur de la demande d'ouverture assure cette saisie et tout département qui n'aura pas suivi cette procédure verra ses résultats non validés.

Coupe 2000 : M. Rivier assure l'ouverture des pages sur le site fédéral, le Directeur, M. Wlassewitch donne les consignes quant à la saisie locale.

Les Coupes Régionales et Challenges locaux entrent aussi dans cette catégorie où, donc, les DER n'ont ni collecte ni saisie à entreprendre.

Le Président Fédéral insiste beaucoup pour que les résultats bruts de ces rencontres (Exemple : MIMIZAN IV bat SEDAN II par 5 à 1) soient visibles sur le site FFE au plus tard à minuit, au soir même du match.

La Commission Technique insiste pour que les résultats détaillés par échiquiers soient également visibles sur le site fédéral au plus vite, par exemple le jeudi suivant le match joué le dimanche précédent.

Cette pratique n'est donc pas de votre ressort mais je vous incite fortement à en vérifier l'usage faute de quoi des résultats sur papier (des PV de rencontre donc) vous seront adressés et vous n'aurez, sauf TRES rares exceptions, plus aucun moyen pour saisir des résultats « en vrac ». De même, à l'approche des dates de clôture des collectes de résultats, vous devrez vous inquiéter du bon rythme de saisie des résultats échiquier par échiquier.

Il n'est pas logique qu'une ronde jouée le 4 Décembre n'ait ses PV en ligne que le 7 Janvier, bien après l'exportation des résultats vers la DNC, voire la sortie du Elo suivant!

- Compétitions Individuelles :

Plusieurs types sont à considérer :

1 Compétitions Individuelles en cadence Rapide :

TOUTES doivent passer deux fois entre vos mains, avant le tournoi pour la déclaration préalable (voir plus loin), après le tournoi, pour vérifications et transmission (voir plus loin) 2 Compétitions Individuelles circonscrites à la Lique - Cadences ELO FFE (ou FIDE)

Qu'il s'agisse du championnat de Ligue Junior, du départemental Poussin ou du tournoi interne du club « Les tours de Machinchose » TOUTES doivent suivre le même chemin que les tournois Rapides, seul le rôle de l'Arbitre est différent.

Déclaration préalable et ensuite vérification et transmission sont du ressort du DER. (Voir plus loin)

3 Compétitions Individuelles « Nationale ou Internationale » Cadences ELO FFE Ils sont précédés d'une demande d'homologation fédérale à demander à M. BOYD (voir coordonnées sur le site FFE).

Ces tournois sont assujettis aux droits d'homologation perçus par la FFE.

LA DECLARATION PREALABLE:

C'est une formalité que seule la personne habilitée dans la lique peut faire.

Elle exige de l'Organisateur un contact **préalable** avec la Ligue et décrivant la manifestation prévue. Muni de codes d'accès attribués par M. Rivier, ce Responsable qui peut être le D.E.R. ouvre sur le site Internet fédéral une page décrivant le tournoi (lieu, date, cadence etc.).

Par là l'annonce du tournoi est désormais visible par tous, le tournoi a aussi reçu un n° d'immatriculation UNIQUE. (Certaines ligues attribuent d'autres numéros plus ou moins fantaisistes, pratique qui doit aussi cesser)

Ce n°, parfois appelé n° d'homologation, sera donc connu de l'organisateur et de l'Arbitre et devra être obligatoirement reporté derrière le nom de l'Arbitre dans le fichier d'exportation du tournoi. Je demande aux DER d'exiger le respect de ce protocole en expliquant aux Organisateurs et aux Arbitres de la ligue, (via le DRA) que c'est une obligation, que cela n'est pas nouveau (juillet 2004!) que ça marche très bien en Bretagne, en Pays de Loire, en Nord Pas de Calais, en Midi Pyrénées ou en Bourgogne et qu'il n'est plus question de s'y soustraire.

Lors de la déclaration préalable d'une compétition (donc Ligue) à cadence longue et compatible avec le Elo FIDE, le « déclarant » avisera spécifiquement M. Boyd afin que ce dernier puisse prendre les dispositions vis-à-vis de la FIDE pour la transmission des résultats.

LE RETOUR DES RESULTATS :

Les résultats doivent suivre des chemins parfois différents :

- résultats compatibles avec le Elo FIDE, avec le Elo National ou le Elo Rapide, l'arbitre fait suivre la SAUVEGARDE du tournoi dans les meilleurs délais à M. BOYD. (Il gère lui-même ses problèmes de rapport de tournoi, voir les consignes de la DNA) Dans le cas d'un tournoi « National » ou « International » il joint le chèque des droits d'homologation.

M. Boyd récupère ainsi ce qui doit aller vers la FIDE mais aussi, grâce à cette sauvegarde, toutes les grilles de tous les tournois (y compris les tournois rapides) sont mises en consultation sur le site fédéral. (Mission de M. BOYD)

Sauf pour les tournois où l'homologation a été demandée à M. BOYD, pour tous les autres résultats (toutes cadences), l'Arbitre complète ses fichiers (codes FFE manquants, licences prises sur place) avant d'en transmettre une EXPORTATION à son DER.

Le DER vérifie que les fichiers sont bien complets (codes FFE), que le n° d'immatriculation figure bien dans le fichier. Si, malgré 1 seule déclaration préalable, il s'est finalement joué 2 tournoi par exemple un tournoi A et un tournoi B, il appartient au DER de déclarer ce second tournoi et d'immatriculer le fichier en conséquence. A l'opposé, le DER détruira les déclarations des tournois qui n'ont pas eu lieu. (Exemple : le Département YY a demandé la déclaration de 14 tournois jeunes, 7 pour filles et 7 pour les garçons soit 1 par catégorie et par sexe.

Finalement toutes les filles ont joué dans seulement 3 tournois. Les 4 numéros inutilisés devront être détruits)

- Le DER renomme ce fichier Export avec un nom court ainsi constitué :

On remplace le « TournoidelaGalettedesRoisEloNat.txt » n° 9471 par « PIC9471.txt » car ce tournoi est immatriculé 9471 en PICardie.

Enfin le DER transmet à la DNC, 2 fois par mois, les fichiers qu'il reçoit. Il procède à des envois séparés, ne mélangeant jamais ce qui est destiné au Elo et ce qui est destiné au Elo Rapide.

Il coche sur le site FFE la rubrique « Tournoi Reçu et Transmis à la DNC.

Pour finir la DNC coche la case «Tournoi Reçu DNC »

Bien sûr, le DER tient à jour la liste des tournois déclarés, reçus et transmis et ce en deux « lots », ceux pour le Elo et ceux pour le Rapide.

M.BOYD fait de même (vérification de la présence de tous les codes FFE et compléments éventuels) puis transmet à la DNC après rappel si besoin à l'arbitre et à l'organisateur quant aux licences encore en attente.

Grâce à cette formule pas vraiment compliquée, chacun peut voir, AVANT, sur le site fédéral quels tournois vont se jouer, et, APRÈS, ce que sont devenus les résultats.

La DNC est déterminée à rejeter les fichiers incomplets et à demander des comptes aux Arbitres qui transmettent des fichiers sans n° et où manquent parfois 50% des codes FFE des participants (ce qui en dit long sur les vérifications de licence conduites sur place!)

L'objectif final est simple : le cumul du nombre des fichiers annoncés par les DER doit coïncider avec le nombre des fichiers reçus à la DNC.

Ce nombre étant égal au nombre des lignes de déclaration figurant sur le site.

...

Ces consignes n'envisagent probablement pas toutes les situations mais un recul de bientôt 25 ans nous permet d'affirmer que nous possédons obligatoirement la solution à toute situation qui pourrait vous surprendre. Contactez moi AVANT si une compétition d'un genre particulier vous est proposée. Bien sûr je reste à l'écoute de toutes vos interrogations.

A bientôt et bonne saison 2006-2007

C.H. ROUAH



ELO FIDE

Stephen Boyd reçoit tous les 3 mois des messages d'interrogations sur des performances FIDE effectuées alors que les joueurs pensaient qu'elles n'étaient pas comptabilisées. Voici comment le dialogue se déroule :

<u>Question</u>: Bonjour, je suis étonné de constater que j'ai obtenu une tranche FIDE alors que mon résultat est de 0,5 contre des joueurs FIDE.

<u>Réponse de Stephen Boyd</u>: L'interprétation de la FIDE de cette règle est « si vous marquez moins d'un demi-point contre tous vos adversaires **y compris les non-FIDE**, le résultat n'est pas pris en compte. Votre performance a donc normalement été prise en compte.

Alors, chers collègues arbitres et DRA, communiquez lors de vos arbitrages auprès des joueurs pour leur confirmer que de telles performances FIDE seront comptabilisées afin d'éviter à Stephen de répondre sempiternellement à cette question! Merci pour lui ...

En résumé, les performances pas prises en compte :

- a) le joueur réalise 0 ou 0,5 sur toutes les parties et c'est la première performance
- b) la performance de la première perf est inférieure à 1400 (bizarrement il est donc possible de réaliser une perf valable de 0/3 contre 2200!). Attention les performances suivantes sont prises en compte, peu importe la performance.

Donc en fait, très peu de performances ne sont pas prises en compte!



L'Arbitrage en Chiffres ...

La Fédération a vu son nombre d'arbitres augmenter fortement sous les effets d'une politique dynamique. Mais quels sont les meilleurs clubs ? Ceux qui possèdent le plus d'arbitres ? Voici quelques chiffres au 31 août 2006, pour encourager tous nos clubs à continuer à former des arbitres pour que toutes nos compétitions puissent se dérouler avec un arbitre, du Top 16 au plus petit tournoi scolaire.

Les Arbitres Fédéraux 3

289 clubs accueillent un ou plusieurs AF3. Besançon est le club préféré des AF3 suivi de peu par Caen, Hyères et Rennes.

Ligue	Comité	Nom	Nbr
FRC	25	Tour Prends Garde! Besancon	6
BNO	14	Caen Alekhine	5
CAZ	83	La Tour Hyéroise	5
BRE	35	Rennes Paul Bert	5
DSA	74	Cercle d'Echecs d'Annecy	4
NPC	62	Echephile Bethunoise	4
CAZ	06	Echiquier Niçois	4
LAN	30	Echiquier Nîmois	4
CVL	45	Echiquiers Berry-Sologne	4
LYO	69	Lyon Olympique Echecs	4
IDF	92	C.E. de Bois-Colombes	3
REU	9A	C.E. de L'Etang Sale	3
MPY	31	C.E.I. Toulouse	3
CAZ	06	Cannes Echecs	3
LAN	34	Cavalier de Trencavel Béziers	3
PDL	44	Cercle d'Echecs de Nantes	3
DSA	74	Cluses - St Jeoire	3
PDL	44	Echiquier de Sèvre et Maine	3
CVL	41	Echiquier Lamottois	3
LIM	19	Echiquier Tulliste	3
IDF	91	Evry Grand Roque	3
IDF	75	J.E.E.N. Paris	3
LYO	69	La Tour de Vienne	3
PCH	86	Migne Echecs	3
CHA	51	Reims Echec et Mat	3

Les Arbitres Fédéraux 2

50 clubs accueillent un ou plusieurs AF2. Seuls quatre clubs ont plusieurs AF2. De futurs stages S2 devrait augmenter cette population.

Ligue	Comité	Nom	Nbr
PRO	13	CE Vitrolles	2
CAZ	06	Echiquier Niçois	2
CVL	45	Echiquiers Berry-Sologne	2
ALS	67	Saverne	2

Les Arbitres Fédéraux 1

44 clubs accueillent un ou plusieurs AF1. Orange a dans son sein le plus grand nombre d'arbitres de haut niveau mais est talonné par Calvi.

Ligue	Comité	Nom	Nbr
PRO	84	Echiquier Orangeois	4
CRS	2B	Balagna Chess Club	3
IDF	94	Cavalier de la Tourelle Saint-Mande	2
PRO	84	Ech. Centre Vaucluse et Pays des Sorgues	2
MPY	65	Echiquier Vicquois	2
CVL	45	Orléans René Pillon	2

Les Arbitres Fédéraux 4

361 clubs accueillent un ou plusieurs AF4. Encore des francs-comtois sur le podium avec cette fois des clermontois.

Ligue	Comité	Nom	Nbr
FRC	39	Echiquier Ledonien	6
AUV	63	Le Pion du Roi	6
CAZ	6	Cagnes Echecs	5
CRS	2B	Corsica Chess Club	5
CRS	2A	Echecs-Club Ajaccien	5
AUV	63	Echiquier Clermontois	5
IDF	95	Echiquier de Franconville	5
CVL	45	Echiquiers Berry-Sologne	5
PRO	13	L'Echiquier du Roy René	5
PIC	2	Les Tours de Haute Picardie	5
NPC	59	Lille Université Club Echiquier du Nord	5
ALS	68	Mulhouse Philidor	5
IDF	93	Alekhine Noisy Le Grand	4
IDF	75	Club 608 d'échecs Paris	4
MPY	32	Club d'Echecs de Condom	4
IDF	78	Club d'Echecs du Vesinet	4
ALS	67	Club Echecs Mertzwiller	4
ALS	67	Echecs Matzenheim	4
AQU	47	Echiquier Agenais	4
MPY	81	Echiquier Club Albigeois	4
PCH	86	Echiquier Poitevin	4
LOR	88	Echiquier Spinalien	4
NPC	62	Le Touquet - Cote d'Opale	4
IDF	75	Lutece Echecs	4
BRG	71	Macon Echecs	4
LAN	34	Montpellier Echecs	4

Total des Arbitres Titrés

521 clubs accueillent au moins un arbitre titré. Le club de Gien est le seul à dépasser les 10 arbitres et il n'y a que Nice qui pourrait concourir avec lui dans une compétition d'équipes d'arbitres!

Ligue	Comité	Nom	Nbr
CVL	45	Echiquiers Berry-Sologne	11
CAZ	6	Echiquier Niçois	9
IDF	93	Alekhine Noisy Le Grand	7
CAZ	6	Cagnes Echecs	7
DSA	74	Cercle d'Echecs d'Annecy	7
AUV	63	Echiquier Clermontois	7
IDF	95	Echiquier de Franconville	7
FRC	39	Echiquier Ledonien	7
LOR	88	Echiquier Spinalien	7
ALS	68	Mulhouse Philidor	7

Les Arbitres Stagiaires

Mais les stagiaires pourraient basculer les classements dans les mois et années qui viennent, en réussissant leurs examens. Ils sont de 65 clubs différents.

Ligue	Comité	Nom	Nbr
BNO	14	Caen Alekhine	5
IDF	92	C.S.M. Puteaux Echecs	4
AUV	63	Echiquier Clermontois	3
PRO	84	Ech. Centre Vaucluse et Pays des Sorgues	3
PRO	84	Echiquier Montelais	3

DROIT DE REPONSE

A la suite de la parution de l'interview de Charles-Henri Rouah, **Jacques Lambert**, ancien président de la F.F.E, après avoir pris connaissance des réponses de Charles-Henri Rouah, me demande de publier le **droit de réponse** qui suit :

« ...Il se trouve cependant que le président fédéral en exercice en 1984 n'a vraiment pas apprécié le paragraphe intitulé « Epoque 2 : 1983 – 1988 » dont deux affirmations sont l'une si fantaisiste et l'autre si peu utile à éclairer le sujet traité qu'elles démontrent à l'évidence leur caractère volontairement provocateur et, force est de le constater, diffamatoire. D'une part : l'accord avec Monsieur ROUAH, qui disposait de son ordinateur personnel, était que la fédération payait les « disques souples » (c'est ainsi qu'il les dénommait) nécessaires à son travail sur le classement. Le jour où il demanda que lui soit payé un « disque dur » cet achat fut examiné et réalisé. (je devrais si besoin pouvoir en retrouver trace dans le double que j'ai conservé de la comptabilité de l'époque). Jamais il ne demanda l'inscription au budget fédéral d'un ordinateur qui appartiendrait à la FFE. Ce qui n'avait rien d'étonnant. En ces héroïques époques chaque membre du Bureau venait avec ses propres armes et bagages (cette conception existe évidemment toujours mais elle était plus impérieuse jadis. Il faudra un jour que soient rappelés tous les dévouements et souvent sacrifices - en particulier financiers et professionnels - qui permirent la naissance d'une fédération digne de ce nom. Est-ce le moment ? je le crois mais je te laisse juge.) D'autre part : Le Collège où travailla le président de cette période fut l'un des tout premiers de son département à créer et équiper, avec l'aide financière du Conseil Général et des municipalités du secteur, une « salle informatique » dotée de matériel hautement performant et confiée, pendant et hors les heures de cours, à un professeur formateur spécialisé. Pour ce qui est des TO7 et autres MO5 précisons qu'il est rare qu'un établissement nationalisé soit habilité à refuser une dotation d'Etat. Des appareils de ces types furent attribués aux écoles primaires du secteur. J'ai souvenir qu'ils provoquèrent déceptions et amertumes chez les instituteurs. Par contre il ne m'appartient évidemment pas de juger si Monsieur ROUAH a « fait le grand saut » à cette époque ou à une autre. Chacun fait ce qu'il veut ou peut selon ses possibilités, ses dons et ses aptitudes. Voilà, Je (vous) laisse le soin de mettre ce droit de réponse sous la forme qui conviendra le mieux ... Tu me diras : - « Tout cela n'a strictement rien à voir avec le classement ELO et le Corps des Arbitres. Cette histoire est infiniment stupide!! » C'est absolument mon avis..... Qu'avions nous besoin de telles balivernes dans le Bulletin des Arbitres?!! Jacques LAMBERT, président fédéral en 1984. »

La Direction Nationale de l'Arbitrage a mis en place avec l'aide de l'AI Erick Mouret une alerte mail pour la parution du BAF. Tous les arbitres ayant un e-mail à jour dans la Base de la FFE recevront lors des parutions futures du BAF un mail les informant de la sortie de leur bulletin préféré :0)

PARTICIPEZ AU BAF ENVOYEZ VOTRE ARTICLE PAR MAIL AU DIRECTEUR DU BAF

Prochain BAF prévu en Mai 2007